



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2019

Partie 1 – Rapport semestriel d'activité

Partie 2 – Information financière semestrielle résumée

Partie 3 – Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle résumée

Partie 4 – Attestation du responsable du rapport financier semestriel



Société anonyme au capital de 13 105 191 euros
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris
342 376 332 R.C.S. PARIS

La norme comptable IFRS 16 relative aux « Contrats de location » est appliquée par le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective sans retraitement des périodes comparatives.

Le compte de résultat, le bilan et la présentation des informations sectorielles ont été modifiés en conséquence.

L'application de la norme IFRS 16 a conduit le Groupe à faire évoluer son indicateur financier de rentabilité, depuis le 1^{er} janvier 2019, vers l'*EBITDAaL* (EBITDA after Leases)

ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE ET DU RESULTAT

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

<i>En millions d'euros</i>	S1 2019	S1 2018
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires total	2 607	2 404
Chiffre d'affaires services	2 486	2 303
EBITDAaL	802	866
Résultat opérationnel courant	243	406
Résultat net récurrent	91	232
BILAN		
Actifs non-courants	11 550	8 103
Actifs courants	1 620	1 920
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	453	897
Actifs destinés à être cédés	893	18
Total de l'actif	14 063	10 041
Capitaux propres	3 599	3 445
Passifs non-courants	6 904	3 996
Passifs courants	3 167	2 600
Passifs détenues en vue d'être cédés	393	0
Total du passif	14 063	10 041
TRESORERIE		
Capacité d'autofinancement	1 078	852
Impact IFRS 16	-332	-
Investissements France	-779	-773
Investissements Italie	-161	-91
Investissements fréquences ¹	-69	-81
Flux net de trésorerie Groupe (avant variation de l'endettement et dividendes)	-600	-744
Dividendes	-53	-40
Endettement net	4 610	3 257

¹ Dont 61 millions d'euros en Italie relatifs à la première échéance du dernier versement à Wind/Tre

1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

En 20 ans, le Groupe Iliad (le « **Groupe** ») a connu une très forte croissance en France, avec de nombreuses évolutions technologiques et commerciales, il est passé d'un fournisseur d'Internet fixe bas débit à un fournisseur intégré fixe et mobile Très Haut Débit comptant environ 20 millions d'abonnés, en priorisant les déploiements des dernières technologies et en commercialisant des offres simples. En 2018, le Groupe s'est étendu géographiquement en Italie, où il a depuis recruté 3,8 millions d'abonnés. Le Groupe Iliad est ainsi devenu en 20 ans un des principaux acteurs des communications électroniques en France et en Italie, avec plus de 23 millions d'abonnés, réalise 2,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2019, et compte près de 11 000 salariés.

La société Iliad SA est la société mère du groupe Iliad présent sous les marques commerciales Free en France et Iliad en Italie. Iliad SA est coté depuis 2004 sur Euronext Paris (symbole ILD).

Depuis le lancement de ses activités en Italie, le Groupe dispose de deux secteurs géographiques distincts :

- **Secteur France**

Fort du succès de ses offres Haut Débit et Très Haut Débit sous la marque Free, le Groupe Iliad s'est imposé comme un acteur majeur sur le marché des télécommunications fixes en France. Avec le lancement en 2012 de ses offres mobiles, le Groupe est devenu un opérateur intégré présent à la fois dans le Haut et Très Haut Débit fixe et dans le mobile. Sur ces deux segments d'activité, le Groupe a forgé son succès autour des piliers suivants : simplicité des offres, excellent rapport qualité / prix et innovation.

- **Secteur Italie**

Le 29 mai 2018, le Groupe a lancé son offre de téléphonie mobile en Italie et disposait, au 30 juin 2019, de 3,8 millions d'abonnés. Sur le 1^{er} semestre 2019, le Groupe y a généré 177 millions d'euros de chiffre d'affaires.

À diverses reprises dans ce rapport de gestion les notions suivantes sont utilisées :

EBITDAaL : résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles, et de l'impact des charges liées aux rémunérations sous forme de stock-options/actions.

Chiffre d'affaires facturé à l'abonné : chiffre d'affaires généré par la vente de services à l'abonné.

Ces indicateurs sont utilisés par le Groupe comme mesure de la performance opérationnelle.

1.1 Formation du chiffre d'affaires

France

Offres fixes (Haut Débit et Très Haut Débit)

En 2018, Le Groupe a initié une nouvelle approche commerciale, reposant sur :

- **Une approche plus rationnelle en termes de prix et de promotions.** Ainsi, le Groupe a totalement redéfini sa gamme d'offres historiques, en accordant une remise automatique sur les 12 premiers mois. Le Groupe a également introduit une durée d'engagement de 12 mois et des frais d'activation de 49 euros. Le Groupe propose désormais à ses abonnés, avec mise à disposition d'une Freebox, 4 offres d'accès à Internet (de 9,99 à 29,99 euros par mois pour les 12 premiers mois, puis 24,99 à 44,99 euros par mois), et une offre premium, sans remise, à 49,99 euros par mois ;
- **Une différenciation par l'innovation** avec le lancement de la Freebox Delta et de la Freebox One en décembre 2018, dont l'objectif est de permettre une meilleure segmentation de la base d'abonnés.

Ainsi, au 30 juin 2019, le Groupe propose 5 offres principales :

- **l'offre Freebox Delta, le haut de gamme de Free (49,99 euros par mois),** permet d'atteindre des débits inédits en Fibre en intégrant la technologie Fibre 10G ou en DSL via l'agrégation xDSL/4G. Sont aussi inclus : 280 chaînes TV et les appels vers les fixes et les mobiles. L'offre Freebox Delta intègre Netflix Essentiel pour la S-VOD (4K HDR possible si Netflix Premium souscrit) et LeKiosk pour lire en illimité la presse. L'abonné devient propriétaire du boîtier « Player » (facturé 480 euros), lui permettant de bénéficier du son d'une enceinte Devialet, de profiter des assistants vocaux Ok Freebox et Amazon Alexa, de piloter sa maison avec le hub domotique ou la surveiller avec le pack sécurité (en option). Enfin, l'abonné pourra stocker jusqu'à 1 To de données sur son NAS (en option). Il est possible de souscrire à cette offre sans acquérir le Player Free-Devialet, il s'agit alors de la déclinaison Freebox Delta S. Dans ce cas, les services TV ne sont pas inclus dans l'abonnement, Ok Freebox ni Amazon Alexa, et en contrepartie le tarif mensuel est plus bas que dans le cas de l'offre Freebox Delta ;
- **l'offre Freebox One (29,99 euros par mois pendant 1 an, puis 39,99 euros par mois)** a la particularité de concentrer en un seul boîtier le Server et le Player. Freebox One inclut le forfait Netflix Essentiel et permet d'accéder à des contenus 4K HDR en téléchargement définitif avec la plateforme Canal VOD. Les services habituels comme 220 chaînes avec Freebox TV, les 110 destinations de la téléphonie vers les fixes et des destinations mobiles sont inclus. Enfin, bien sûr, cette Freebox unique est compatible avec les technologies Fibre et xDSL ;
- **La Freebox Révolution (19,99 euros par mois pendant 1 an, puis 44,99 euros par mois)** qui permet de connecter plusieurs terminaux et d'accéder à internet dans les meilleures conditions. Elle est enrichie de nombreux services innovants comme le serveur NAS permettant un stockage jusqu'à 250 Go, accessible en permanence quel que soit l'endroit où se trouve l'abonné, le lecteur Blu-Ray™, les appels inclus vers les mobiles en France métropolitaine et intègre les dernières technologies (Courant Porteur en Ligne, télécommande gyroskopique, manette de jeux, haut-parleurs) ;
- **La Freebox mini 4K (14,99 euros par mois pendant 1 an, puis 34,99 euros par mois),** première box triple-play sous AndroidTV™, la plateforme de Google™ à destination de la TV, compatible 4K / Ultra Haute Définition, avec de nombreux services innovants (télécommande à recherche vocale, utilisation du téléphone mobile comme télécommande, boîtier compatible Bluetooth™...) et des dimensions en faisant la box la plus compacte du marché (11 x 15 cm) ;

- **La Freebox Crystal (9,99 euros par mois pendant 1 an, puis 24,99 euros par mois).** Depuis le remplacement de la Freebox Crystal par la Freebox mini 4K, la Freebox Crystal n'était plus disponible au sein des offres commerciales du Groupe. Toutefois, lors de la refonte de ses offres fixes, le Groupe a décidé de réintégrer l'offre Freebox Crystal en tant qu'offre entrée de gamme.

Selon l'éligibilité de la ligne de l'abonné, les offres de Free sont compatibles avec les différentes technologies haut débit et très haut débit :

- **via la Fibre optique (Fibre)** qui, permet aux abonnés de bénéficier d'un accès à Internet à Très Haut Débit (THD) (jusqu'à 10 Gbit/s en réception et jusqu'à 600 Mbit/s en émission) ;
- **via VDSL2** qui permet aux abonnés en zones dégroupées et ayant des lignes courtes d'atteindre des débits allant jusqu'à 100 Mbit/s en réception et 40 Mbit/s en émission ;
- **via xDSL/4G** permettant de coupler le signal xDSL avec un signal 4G dans les zones où le débit est bas, permettant à l'abonné de bénéficier d'une vitesse jusqu'à 10 fois plus rapide que l'ADSL ;
- **via ADSL** qui permet aux abonnés d'accéder à l'Internet avec un débit minimum de 2 Mbit/s, pouvant atteindre les 22,4 Mbit/s dans les zones dégroupées, et 17,6 Mbit/s dans les zones non dégroupées en fonction de l'éligibilité de la ligne (débits IP) ;

Les offres du Groupe permettent aux abonnés, selon le forfait choisi, de bénéficier des services présentés ci-après :

- **La téléphonie** : tous les abonnés bénéficient d'un service de téléphonie comprenant les appels émis depuis leur Freebox vers les numéros fixes en France métropolitaine (hors numéros courts et spéciaux), ainsi que vers les lignes fixes de plus de 110 destinations selon le forfait. De plus, différentes offres sont proposées aux abonnés afin de bénéficier de la gratuité ou de la forfaitisation des appels émis vers les mobiles en France métropolitaine ;
- **Free propose la plus importante offre audiovisuelle du marché** en permettant à ses abonnés d'accéder à un service de télévision comprenant au total près de 600 chaînes. Freebox TV permet de recevoir dans son offre de base 220 chaînes. Avec l'offre TV by CANAL Panorama, 60 chaînes sont ajoutées dont 30 exclusives à l'offre Freebox TV. Environ 240 chaînes Haute Définition et plus de 100 chaînes en service de rattrapage viennent enrichir ces bouquets ;
- **Free propose à ses abonnés d'accéder à de nombreux services à valeur ajoutée** comme la télévision de rattrapage (Freebox Replay), la vidéo à la demande (VOD), les services de vidéo à la demande comme Netflix (S-VOD), l'abonnement aux bouquets et chaînes payantes (Canal+, BeIn Sport...) ou des jeux vidéo. L'offre TV by CANAL permet en outre aux abonnés d'accéder à plus de 100 chaînes en replay et de 8 000 contenus à la demande, quel que soit leur écran (smartphone, tablette, Xbox 360 et Xbox One, PC/MAC). L'offre Famille by CANAL permet de décliner l'offre TV by CANAL, exception faite des chaînes sports, aux abonnés Freebox Crystal et Mini 4K ;
- **Free propose des nouveaux usages pour le foyer** avec l'inclusion de LeKiosk et de la presse en illimité (Freebox Delta), de Netflix (Freebox Delta et One), de piloter sa box grâce à la voix avec les assistants Ok Freebox et Alexa (Freebox Delta) et Google assistant (mini 4K). Enfin, le Groupe s'est lancé dans la domotique en 2018 avec l'ajout d'un hub domotique (Delta et Delta S) couplé à un pack sécurité pour veiller et surveiller son domicile.

Offres aux entreprises

L'activité d'hébergement du Groupe se décline sous trois activités, chacune représentée par une marque :

- **l'hébergement**, qui correspond (i) à la mise à disposition d'un serveur dédié aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises souhaitant sécuriser leurs données, ou (ii) à l'hébergement de sites internet ainsi qu'à l'achat / la revente de noms de domaines s'adressant essentiellement aux particuliers ou aux très petites entreprises ayant un besoin d'espace de stockage relativement faible. Ces services sont facturés sur la base d'un abonnement mensuel ou annuel selon les offres ;
- **la colocation**, cette prestation de service consiste à mettre à disposition des espaces au sein d'un *datacenter*, ainsi que la capacité électrique associée, pour héberger des baies et serveurs appartenant généralement au client final ;
- **le Cloud computing**, qui correspond à l'accès, via un réseau de communications électroniques, à la demande et en libre-service, à des ressources informatiques partagées configurables. L'offre « *Scaleway* » s'inscrit dans cette logique avec des serveurs qui peuvent aussi bien être virtualisés que physiques et dédiés.

Au cours du premier semestre 2019, le Groupe a souhaité renforcer sa position sur le marché des entreprises à travers l'acquisition d'une participation majoritaire dans Jaguar Network (75% du capital), pour un investissement d'un peu moins de 100 millions d'euros.

Cette acquisition doit permettre au Groupe d'adresser plus largement le marché des entreprises en France, en développant des offres d'accès et des services innovants et compétitifs. Elle offre également des synergies importantes en termes d'investissement, d'innovation et de savoir-faire.

Offres mobiles

Dans le cadre de la nouvelle stratégie commerciale engagée par le Groupe au cours de l'année 2018, un focus particulier sur l'amélioration du mix d'abonnés en faveur du Forfait Free 4G illimité a été mis en place. Pour ce faire, les actions suivantes ont été mises en place :

- Lancement d'une offre intermédiaire à 8,99 euros/mois pour la première année, avec une migration automatique sur le Forfait Free 4G illimité au bout de 12 mois, entraînant ainsi une amélioration du chiffre d'affaires facturé aux abonnés ;
- Intensification des campagnes de migration des abonnés 2€ sur le forfait Free 4G illimité, avec des démarches proactives de la part du Groupe.

Ainsi au 30 juin 2019, le Groupe proposait les offres mobiles suivantes :

- **le forfait à 2 euros/mois (0 euro/mois pour les abonnés Freebox)** qui permet aux abonnés d'avoir accès à :
 - 120 minutes d'appels en France métropolitaine et vers les mobiles des États-Unis, du Canada des DOM et de la Chine, vers les fixes de 100 destinations internationales, ainsi que depuis l'Europe et les DOM vers les fixes et mobiles de France métropolitaine, Europe et DOM ;
 - SMS/MMS illimités en France métropolitaine et depuis l'Europe et les DOM vers la France métropolitaine, l'Europe et les DOM ;

- 50 Mo d'Internet mobile en 3G/4G et 50 Mo supplémentaires depuis l'Europe et les DOM, ainsi qu'un accès illimité à FreeWifi ;
 - Cette offre est sans engagement et inclut les services comme la messagerie vocale, la présentation du numéro ou le suivi conso. Cette offre a été conçue principalement pour les abonnés utilisant surtout la voix et à la recherche d'un prix compétitif. Dans le cadre de cette offre, l'abonné peut accéder en option à des minutes et Mo supplémentaires, ainsi qu'aux appels vers l'international et depuis l'étranger ;
- **le forfait Free 4G illimitée (100 Go pour les non abonnés Freebox) à 19,99 euros/mois (15,99 euros/mois pour les abonnés Freebox) intégrant :**
- les appels illimités vers les mobiles et fixes de France métropolitaine, vers les mobiles des Etats-Unis, du Canada, des DOM et de Chine, vers les fixes de 100 destinations internationales ainsi que depuis l'Europe et les DOM vers les fixes et mobiles de France métropolitaine, Europe et DOM, et depuis les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, Israël et la Nouvelle-Zélande vers les fixes et mobiles du même pays et de France métropolitaine ;
 - les SMS/MMS illimités en France métropolitaine et depuis l'Europe et les DOM vers la France métropolitaine, l'Europe et les DOM (pas de MMS vers Mayotte), ainsi que depuis les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, Israël et la Nouvelle-Zélande vers les fixes et mobiles du même pays et de France métropolitaine ;
 - la 4G en illimité pour les abonnés Freebox en France métropolitaine (50/100 Go/mois pour les autres) et 25 Go/mois d'Internet mobile depuis plus de 65 destinations ;
 - Le Groupe propose son forfait Free 4G illimitée en série spéciale, c'est la **Série Free 4G, à 8,99 euros/mois** pour une durée de 12 mois, moyennant moins de destinations en *roaming* et d'Internet mobile (50 ou 60 Go inclus selon les séries), avant migration automatique sur le forfait Free 4G illimitée (100 Go pour les non abonnés Freebox).

Ventes d'équipements (téléphones mobiles et players Delta)

■ Téléphones mobiles :

Le Groupe propose une sélection des derniers téléphones mobiles. Dans une logique de transparence et afin de permettre à ses abonnés de choisir librement le forfait de leur choix avec le téléphone de leur choix, le téléphone est proposé séparément du forfait. L'abonné peut dès lors choisir d'acquérir ou non un téléphone. Plusieurs solutions s'offrent à lui :

- acheter un terminal au comptant ;
- acheter un terminal en étalant son paiement : 4 fois sans frais ou 24 fois, selon les modèles de terminaux ;
- louer un terminal : pour les smartphones haut de gamme, les abonnés ont la possibilité de louer leur mobile pendant un minimum de 24 mois. Selon le terminal, l'abonné effectue un paiement initial d'un montant compris entre 89 et 399 euros puis doit régler une mensualité comprise entre 12 et 30 euros (selon le terminal) pendant 24 mois. Au terme de cette période, l'abonné peut au choix, (i) renvoyer son terminal et bénéficier d'une nouvelle location avec un terminal de dernière génération, ou (ii) prolonger la location de son terminal.

Dans tous les cas, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant lors de la réception du téléphone mobile par l'abonné.

■ **Players Delta :**

Dans le cadre de son offre Freebox Delta, l'abonné devient propriétaire de son player Delta facturé au prix de 480 euros. L'abonné peut choisir librement son mode de règlement entre les différentes options proposées.

Dans tous les cas, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant lors de la réception du Player par l'abonné.

Italie

Le Groupe a annoncé, le 29 mai 2018, le lancement de son offre mobile en Italie, une offre simple et innovante à un prix attractif. Ainsi, Iliad Italia a lancé une offre unique à 5,99 euros/mois (appels et SMS illimités, 30 Go/mois et 2 Go/mois depuis l'Europe), avec 9,99 euros de frais d'activation de la carte SIM.

Iliad Italia a ensuite fait évoluer son offre, en proposant une offre à 7,99 euros/mois intégrant :

- les appels illimités vers les mobiles et fixes d'Italie, vers les mobiles des Etats-Unis et du Canada, vers les fixes de plus de 60 destinations internationales ainsi que depuis l'Europe vers les fixes et mobiles d'Italie et d'Europe ;
- SMS illimités en Italie et depuis l'Europe vers l'Italie et l'Europe ;
- 50 Go/mois d'Internet mobile en 3G/4G/4G+ et 4 Go/mois d'Internet mobile depuis l'Europe ;
- Cette offre est sans engagement, sans coûts cachés, et inclut les services comme la messagerie vocale, la présentation du numéro et le suivi conso. Cette offre a été conçue principalement pour les abonnés souhaitant être libres d'appeler et de naviguer en 4G/4G+ à un prix très compétitif. Dans le cadre de cette offre, l'abonné dispose également d'Internet mobile pour naviguer en Europe et de minutes illimitées vers l'international.

Le Groupe propose également une offre centrée sur la voix à 4,99 euros/mois, intégrant :

- les appels illimités en Italie et vers plus de 60 destinations internationales dont les fixes et mobiles USA et Canada, ainsi que depuis l'Europe vers les fixes et mobiles d'Italie et Europe ;
- SMS/MMS illimités en Italie et depuis l'Europe vers l'Italie et l'Europe ;
- 40 Mo d'Internet mobile en 4G/4G+ et 40 Mo supplémentaires en roaming en Europe ;
- Cette offre est sans engagement, sans coûts cachés, à vie et inclut les mêmes services que les offres Giga 50 et Giga 40.

Par ailleurs, le Groupe propose en Italie une sélection des derniers iPhone Apple (iPhone XR, XS, XS Max, 8 et 7). Dans une logique de transparence et afin de permettre à ses abonnés de choisir librement l'offre mobile de leur choix avec le téléphone de leur choix, le téléphone est proposé séparément de l'offre mobile. L'abonné peut dès lors choisir d'acquérir ou non un téléphone, en optant pour un paiement comptant ou étalé sur 30 mensualités.

1.2 Principaux coûts opérationnels du Groupe

France

Principaux coûts opérationnels des offres fixes du Groupe

(i) Coûts liés aux offres DSL

Il existe différents coûts opérationnels liés aux offres DSL proposées par le Groupe, suivant que l'abonné soit dégroupé ou non, c'est-à-dire transitant sur le réseau propre du Groupe (hors boucle locale), ou dépendant d'une offre de gros proposée par l'opérateur historique.

Aujourd'hui la quasi-totalité de la base d'abonnés DSL du Groupe est en dégroupage total. Dans ce cadre, le Groupe supporte le coût de la location de la paire de cuivre à l'opérateur historique, qui est de 9,27 euros par mois et par ligne, ainsi que des coûts de maintenance.

(ii) Coûts liés aux offres Fibre

A mesure du déploiement de son réseau, le Groupe propose à ses abonnés, dans les zones éligibles, de migrer sur une offre Fibre. La marge brute et la marge d'exploitation avant amortissements des immobilisations sur ce type d'offre sont plus élevées que sur les offres DSL, le Groupe n'ayant plus à supporter les coûts opérationnels liés à la location de la paire de cuivre à l'opérateur historique.

L'objectif du Groupe consiste ainsi à maximiser la proportion de ses abonnés en Fibre, dans les zones éligibles, lorsque cela est techniquement possible.

Dans les zones de co-financement, et afin d'optimiser son niveau d'investissement, le Groupe peut être amené à procéder à certains arbitrages, en choisissant, à l'ouverture de certaines zones, de recourir à de la location en sus des investissements qu'il réalise. Dans ce cas, le coût opérationnel supporté par le Groupe est plus important que dans le cas où il co-investit.

Principaux coûts opérationnels des offres mobiles du Groupe

(i) Les coûts d'interconnexions des terminaisons d'appels vocaux mobiles et SMS

Le coût de la terminaison d'appel est de 0,74 centime d'euro et le coût de la terminaison SMS est de 1 centime par SMS sur le 1^{er} semestre 2019.

(ii) Les coûts d'itinérance

Le Groupe supporte le coût de la prestation d'itinérance. Cette prestation d'itinérance a été définie dans le cadre d'un contrat signé avec l'opérateur historique en 2011. Depuis sa signature, le contrat d'itinérance a été adapté afin de prendre en compte la croissance du nombre d'abonnés, notamment au niveau des capacités d'interconnexion. Ce contrat d'une durée initiale de 6 ans à compter de la date de lancement commercial et portant sur les technologies 2G et 3G a été prolongé en 2016, et court jusqu'à fin 2020.

Le contrat d'itinérance permet au Groupe :

- de proposer un service aux abonnés équipés d'un terminal 2G ;
- de compléter la couverture en 3G de son propre réseau qui est en cours de déploiement.

La marge est significativement supérieure lorsque le trafic est transporté par le réseau Free Mobile. Le niveau de marge dépend également (i) de l'évolution des habitudes de consommation des abonnés, notamment en ce qui concerne la data, et (ii) de la part du nombre d'abonnés sur le Forfait Free 4G illimitée (50/100 Go pour les non abonnés Freebox).

L'objectif du Groupe consiste donc à maximiser la proportion du trafic transporté sur son propre réseau, en poursuivant ses objectifs de déploiement présentés au § 1.3.d, ainsi que d'augmenter la proportion d'abonnés au Forfait Free 4G illimitée (50/100 Go pour les non abonnés Freebox) notamment en faisant migrer les abonnés de l'offre à 2 euros/mois (0 euro/mois pour les abonnés Freebox) vers l'offre 4G illimitée (50/100 Go pour les non abonnés Freebox). Cette évolution est favorisée par les usages croissants de l'Internet mobile au quotidien.

En juin 2016, Iliad et Orange ont annoncé avoir conclu un avenant au contrat d'itinérance 2G/3G courant jusqu'à fin 2020 et mettant en œuvre le désengagement progressif de Free Mobile de son itinérance sur le réseau d'Orange. Ce désengagement prend notamment la forme d'une diminution progressive des débits internet maximum par abonné en itinérance (débit maximum théorique en réception pouvant atteindre jusqu'à 1 Mbit/s (448 kbit/s en émission) pour les années 2017 et 2018, 768 kbit/s (384 kbit/s en émission) pour l'année 2019 et 384 kbit/s (384 kbit/s en émission) pour l'année 2020).

Italie

Contrat d'itinérance de type MOCN (Multi-Operator Core Network)

Le Groupe supporte le coût de la prestation d'itinérance. Cette prestation d'itinérance a été définie dans le cadre d'un contrat de MOCN (Multi-Operator Core Network) signé avec Wind/Tre en 2016. Ce contrat permet au Groupe, dès le 1er jour, de proposer des services toutes technologies et de disposer d'une couverture nationale. Il est d'une durée initiale de 5 ans, extensible pour 5 années supplémentaires à l'initiative du Groupe. Cette solution technique de raccordement des équipements radio de Wind/Tre au cœur de réseau du Groupe permet une gestion plus efficace et optimisée du trafic entre les deux réseaux par rapport à une solution d'itinérance « classique ».

La facturation prévue par le contrat d'itinérance intègre une part fixe, correspondant à un achat de droit d'une certaine capacité sur la période initiale du contrat (reconnu en investissement selon les normes IFRS), et une part variable en fonction des volumes (minutes, SMS, MMS, Internet...) consommés. La majorité des coûts supportés par le Groupe sont variables en fonction des volumes consommés.

Le niveau de marge dépend donc du nombre total d'abonnés, du volume de trafic transporté sur le réseau du Groupe, ainsi que des habitudes de consommation des abonnés, notamment leur consommation de données mobiles. L'objectif du Groupe consiste donc à maximiser la proportion du trafic transporté sur son propre réseau, en déployant ses propres sites.

Les coûts d'interconnexions des terminaisons d'appels vocaux mobiles et SMS

En Italie, le Groupe supporte également le coût des terminaisons d'appels vocaux mobiles et SMS. Le coût de la terminaison d'appel est régulé et est de 0,90 centime d'euro par minute depuis le 1^{er} janvier 2019, contre 0,98 centime d'euro sur l'exercice 2018. Le coût de la terminaison SMS n'est quant à lui pas régulé.

1.3 Investissements et dotations aux amortissements

France

Haut Débit (offres DSL)

(i) Réseau de transmission et dégroupage de la boucle locale

Avec plus de 135 000 km de fibres, le Groupe a déployé un des plus importants réseaux IP français tant par son étendue que par le volume de trafic transporté. Le Groupe s'appuie sur cet important réseau pour relier les Nœuds de Raccordement Abonnés (NRA) et permettre le dégroupage de la boucle locale. Le Groupe poursuit l'extension de sa couverture en dégroupage en déployant de nouveaux NRA sur l'ensemble du territoire. Ainsi, au 1^{er} semestre 2019, le Groupe a poursuivi l'extension de sa couverture en ouvrant près de 700 nouveaux NRA, et dispose ainsi de 14 000 NRA dégroupés sur l'ensemble du territoire. Il est également important de souligner que tous les équipements réseaux déployés dans les

NRA (DSLAM Freebox) sont compatibles avec la technologie VDSL2, et permettent ainsi aux abonnés éligibles de bénéficier des meilleurs débits possibles sur la boucle locale cuivre.

Les fibres optiques du réseau de transmission sont amorties sur des durées comprises entre 10 et 27 ans. Les équipements installés dans les NRA (DSLAM Freebox) sont amortis sur 5 ans et 6 ans.

(ii) Coûts opérationnels et investissements par abonné

Les principaux coûts opérationnels et investissements par abonné sont :

- la mise à disposition d'une box (dont le coût varie selon le modèle) ;
- les frais d'accès au service de dégroupage (appelés également frais de câblage ou FAS) facturés par l'opérateur historique, à hauteur de 50 euros par abonné pour le dégroupage total ;
- les frais de logistique et d'envoi des modems.

L'ensemble de ces éléments (boîtiers Freebox, frais d'accès et frais logistiques) est amorti sur des durées de cinq ou sept ans.

Déploiement d'un réseau « Fibre »

La fibre optique, adoptée depuis longtemps par les opérateurs de communications électroniques pour leurs liaisons longue distance, s'affirme comme la technologie de transmission la plus rapide, la plus fiable et la plus puissante. Elle permet en effet le transport de données à la vitesse de la lumière et offre des débits de plusieurs centaines de Mbit/s, voire beaucoup plus. C'est elle qui a notamment permis le formidable essor d'Internet au niveau mondial. Avec un réseau de desserte en fibre optique aux débits montants et descendants élevés, l'utilisation simultanée de différents services multimédias devient réellement possible.

Le déploiement Fibre s'inscrit dans la continuité logique de la stratégie du Groupe Iliad, consistant à investir dans le déploiement de ses propres infrastructures, afin d'accroître ses niveaux de marge et sa rentabilité.

Le déploiement de la boucle locale en fibre optique répond à un cadre réglementaire différent selon les zones géographiques.

(i) Zones Très Denses (environ 7 millions de lignes)

L'Arcep a ainsi défini dans sa décision n°2013-1475 du 10 décembre 2013 une liste de 106 communes constituant les Zones Très Denses, dans lesquelles chaque opérateur déploie son propre réseau jusqu'aux Points de Mutualisation, qui sont le plus souvent situés à l'intérieur des immeubles. Les câblages d'immeubles sont ensuite mutualisés entre les opérateurs.

Le Groupe déploie ainsi ses propres infrastructures dans les Zones Très Denses, nécessitant :

- L'acquisition et l'aménagement de locaux pour l'installation de Nœuds de Raccordement Optique (NRO) ;
- Un déploiement horizontal, qui consiste à acheminer de la fibre optique depuis le NRO jusqu'aux Points de Mutualisation (PM) ; ce déploiement est réalisé en utilisant les galeries visitables du réseau d'assainissement à Paris, et à travers l'offre d'accès aux infrastructures de génie civil de l'opérateur historique en Province ;
- Le raccordement du réseau horizontal aux Points de Mutualisation ;

- Le raccordement final, consistant à poser une prise optique chez l'abonné, et à la connecter aux fibres verticales de l'immeuble, au niveau du boîtier d'étage.

En déployant sa propre boucle locale en fibre optique, le Groupe devient ainsi propriétaire de l'ensemble des infrastructures jusqu'à l'abonné, ce qui lui permet d'être totalement indépendant de l'opérateur historique, de maîtriser pleinement la qualité de service et la relation abonné, ainsi que d'offrir à ses abonnés un accès à une technologie répondant pleinement aux besoins croissants en bande passante.

Depuis 2016, et afin d'accélérer ses déploiements dans la zone, le Groupe a décidé de recourir, en complément de son architecture « point-à-point », à une architecture « E-PON ».

(ii) En dehors des Zones Très Denses

En dehors des Zones Très Denses, afin d'optimiser les déploiements et les investissements des opérateurs, le cadre réglementaire (défini par l'Arcep dans sa décision n°2010-1312 du 14 décembre 2010) prévoit une mutualisation plus importante des infrastructures en imposant à l'opérateur qui déploie la construction de Points de Mutualisation extérieurs, regroupant chacun environ 1 000 lignes.

Zones de cofinancement privé (environ 14 millions de lignes) :

Le Groupe Iliad a été dans ce cadre le premier opérateur à souscrire, dès août 2012, à l'offre de l'Opérateur historique d'accès aux lignes Fibres en dehors des Zones Très Denses et à s'engager à cofinancer certaines des agglomérations proposées par l'opérateur historique. Cette offre permet à chaque opérateur d'avoir accès à l'intégralité des lignes déployées et de cofinancer le déploiement à hauteur de la part de marché locale souhaitée, à travers l'acquisition de tranche de 5%. Cette offre d'accès de l'opérateur historique permet de cofinancer à la fois la ligne entre le point de mutualisation et le logement, mais également les fibres de collecte entre le point de mutualisation et le NRO.

Depuis, le Groupe Iliad a étendu ses engagements de cofinancement au fur et à mesure de la progression des déploiements de l'opérateur historique, afin d'être présent sur l'ensemble des zones déployées par ce dernier.

Le Groupe a par ailleurs signé un contrat d'accès en cofinancement sur les mêmes principes avec le second opérateur en charge des déploiements dans ces zones, et s'est engagé à cofinancer plusieurs agglomérations dans le cadre de ce contrat.

Zones RIP (Réseaux d'Initiative Publique – reste de la France) :

Le déploiement des réseaux Fibre dans les zones d'initiative publique est réalisé sous de nombreuses formes pouvant nécessiter la conclusion d'accords avec soit les organismes publics en charge du déploiement des réseaux, soit les organismes privés en charge de leur commercialisation. Depuis 2017, le Groupe a ainsi conclu plusieurs accords cadres avec des opérateurs commercialisant les lignes Fibre en zones RIP : Axione, Orange, Altitude, Covage... Le Groupe a également conclu des accords directement avec les organismes publics tels qu'Auvergne Très Haut Débit, Vendée Numérique, Rosace, Berry Fibre Optique... Le Groupe peut, en application de ces accords, accéder aux réseaux déployés par voie de location unitaire des lignes utilisées ou par voie de cofinancement dans des conditions similaires à celles applicables dans les zones de cofinancement privée en dehors de la zone très dense. Le Groupe s'est ainsi engagé à cofinancer tout ou partie des déploiements dans de nombreuses zones.

En dehors des Zones Très Denses, le Groupe peut être amené à effectuer certains arbitrages entre du co-financement et de la location, de manière occasionnelle et afin de rationaliser son niveau d'investissement.

(iii) Point d'avancement des déploiements Fibre

Au 30 juin 2019 :

- **Le Groupe compte 11,5 millions de prises raccordables**, soit 2 millions de plus qu'à fin 2018. Les offres commerciales du Groupe en Fibre sont désormais disponibles dans tous les départements métropolitains ;
- **Le parc d'abonnés Fibre progresse de près d'un tiers sur le semestre, le Groupe compte ainsi 1,3 million d'abonnés Fibre**, et est le 1^{er} recruteur sur la Fibre au 2^{ème} trimestre avec 172 000 nouveaux abonnés. Cette progression s'explique par trois facteurs principaux :
 - o La confirmation du succès de la réorganisation des procédures internes de raccordement des abonnés Fibre, présentée lors du *Capital Markets Day* ;
 - o L'appétence des français pour la technologie Fibre, qui est désormais la technologie de référence pour les nouvelles connexions Internet ;
 - o L'ouverture progressive de la commercialisation des offres Fibre de Free en dehors des Zones Très Denses ;
 - o Une part de conquête croissante, parallèlement à l'ouverture progressive des zones moins denses. Ainsi, plus de 50% des recrutements en Fibre sur le semestre sont de nouveaux abonnés.

Un portefeuille de fréquences enrichi et complet

Depuis l'obtention de la 4^{ème} licence mobile 3G en janvier 2010, le Groupe n'a cessé d'enrichir son portefeuille de fréquences.

Titulaire de 5MHz duplex dans les bandes 900MHz et 2 100MHz et de 20MHz duplex dans la bande 2 600MHz au lancement de l'activité mobile en 2012, le Groupe a réussi à compléter son portefeuille sur le territoire métropolitain en obtenant les fréquences suivantes :

- 5MHz duplex dans la bande de fréquences 1 800MHz libérés par Bouygues Telecom dans le cadre du processus de refarming défini par l'ARCEP (décision du 16 décembre 2014). Ces fréquences ont fait l'objet d'une mise à disposition progressive au cours du premier semestre 2015 pour être disponibles sur l'intégralité du territoire métropolitain à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
- 10MHz duplex supplémentaires dans la bande de fréquences 1 800MHz, suite à l'autorisation par l'ARCEP du refarming des fréquences de Orange et SFR, ces fréquences ayant été libérées sur l'intégralité du territoire métropolitain au profit du Groupe en date du 25 mai 2016 ;
- 10MHz remportés le 17 novembre 2015 suite aux enchères pour l'attribution des fréquences mobiles de la bande 700MHz. Ces fréquences seront disponibles de manière progressive par région, en commençant par l'Île de France en avril 2016 puis une région par trimestre à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 1^{er} juillet 2019, date de libération de la dernière région. Ces fréquences ont été acquises pour un montant de 933 millions d'euros, payables en 4 tranches, la dernière échéance ayant été réglée en décembre 2018.

Le Groupe dispose ainsi d'un portefeuille de 55MHz duplex (porté à 68,5MHz suite à la procédure de ré-allocation des fréquences 900MHz, 1 800MHz et 2,1GHz) équilibré sur l'ensemble du territoire métropolitain, lui permettant d'être performant en 3G et en 4G.

Suite à la procédure de réattribution des fréquences des bandes 900MHz, 1 800MHz et 2,1GHz, dont les autorisations arrivent à échéance entre 2021 et 2024, le Groupe va bénéficier de fréquences supplémentaires dans les bandes 900MHz et 2,1GHz. Les fréquences dans la bande 1 800MHz étaient déjà disponibles pour Free Mobile.

Par décision de l'Arcep du 15 novembre 2018, le Groupe bénéficiera ainsi de 3,7MHz supplémentaires dans la bande 900MHz et 9,8MHz supplémentaires dans la bande 2,1GHz.

Cette procédure va permettre un rééquilibrage progressif des portefeuilles de fréquences entre opérateurs. Les fréquences dans les bandes 900MHz et 2,1GHz seront disponibles pour Free Mobile à l'échéance des autorisations en cours, soit en 2021 et en 2024.

Par ailleurs, le Groupe sera candidat à l'attribution des fréquences 5G, qui devrait se tenir au 2nd semestre 2019.

Déploiement d'un réseau d'antennes mobiles

Depuis l'obtention de la 4^{ème} licence mobile 3G, le Groupe déploie son réseau mobile. Ce déploiement s'appuie sur l'important réseau de transmission fixe (cf. 1.3.a) du Groupe et il repose sur une organisation dédiée qui pilote l'ensemble du processus (recherche de sites, démarches auprès des bailleurs de tous types, démarches administratives et réglementaires, réalisation des travaux dans le respect des règles de sécurité, jusqu'au suivi de l'exploitation des équipements radioélectriques sur les sites installés).

Au cours du 1^{er} semestre 2019, le Groupe poursuit ses efforts de déploiement de son réseau mobile avec notamment :

- **L'ouverture de près de 900 nouveaux sites 3G**, permettant ainsi au Groupe de disposer de 15 400 sites à fin juin 2019 ;
- **Un rythme inédit de déploiement des fréquences 700MHz, améliorant considérablement l'expérience 4G des abonnés Free Mobile.** Les fréquences 700MHz bénéficient en effet d'une portance beaucoup plus élevée que les autres fréquences 4G, et d'une meilleure pénétration au sein des bâtiments, conférant au Groupe un bénéfice de couverture et de qualité majeur. Ainsi, ce sont plus de 3 000 nouveaux sites qui ont été équipés de fréquences 700MHz au cours du 1^{er} semestre, soit un doublement en à peine 6 mois. Le rythme de déploiement de ces fréquences se poursuivra d'autant plus que l'ensemble du territoire national est désormais éligible depuis le 1^{er} juillet 2019. Le Groupe couvre d'ailleurs plus de 93% de la population en 4G, contre 92% à fin 2018 ;
- **La poursuite des investissements dans son réseau de desserte (« *backhaul* ») fibre de ses sites mobiles.** Compte tenu de la croissance importante des débits et du nombre d'utilisateurs 4G, en et prévision du déploiement du réseau 5G du Groupe, les capacités des liens d'interconnexions des sites mobiles revêtent une importance majeure pour les opérateurs. Dès lors, afin d'offrir les meilleurs débits possibles à ses abonnés et d'être prêt pour la 5G, le Groupe a choisi de favoriser le raccordement de sites en fibre. A ce titre, 92% de ses sites dans les zones très denses étaient ainsi raccordés en fibre à fin juin 2019, permettant ainsi au Groupe d'offrir de meilleurs débits à ses abonnés.

Les durées d'amortissement retenues pour les principaux éléments mis en service sont les suivantes :

- Licences : entre 15 et 19 ans
- Installations générales : 10 ans
- Installations techniques mobiles : 6 et 18 ans
- Matériels : 3 à 5 ans
- Autres : 2 à 10 ans

Déploiement du réseau de distribution : boutiques et bornes

Au 30 juin 2019, le Groupe possède une présence physique complète grâce :

- à ses 62 Free Centers ;
- à son réseau de bornes de souscription d'abonnements mobiles et de distribution automatique de cartes SIM. Pour cela, le Groupe s'appuie sur un partenariat avec le réseau de magasins « Maison de la Presse » et « Mag Presse ». A fin juin, le Groupe compte environ 1 500 bornes sur l'ensemble du territoire.

Italie

Un portefeuille de fréquences équilibré de 265MHz (dont 45MHz duplex)

En novembre 2016, les autorités italiennes ont autorisé le transfert des différentes fréquences visées dans l'accord. Ainsi le Groupe a acquis en Italie un portefeuille de fréquences équilibré de 35MHz duplex composé de :

- 5MHz duplex dans la bande de fréquences 900MHz ;
- 10MHz duplex dans la bande de fréquences 1 800MHz ;
- 10MHz duplex dans la bande de fréquences 2 100MHz ;
- 10MHz duplex dans la bande de fréquences 2 600MHz.

Le prix d'acquisition de ce portefeuille de fréquences est de 450 millions d'euros. Les paiements de ces fréquences sont étalés sur la période 2017-2019. Au 30 juin 2019, le Groupe avait déjà décaissé environ 300 millions d'euros au titre de ces fréquences, le reliquat devant être réglé au cours du 2nd semestre 2019.

Par ailleurs, au cours du 2nd semestre 2017 le Groupe a versé un montant de 220 millions d'euros à l'Etat italien dans le cadre du processus de refarming et d'extension des fréquences 1 800MHz jusqu'en 2029.

L'attribution des fréquences 700MHz, 3,6GHz-3,8GHz et 26GHz-27GHz, utilisables pour la 5G, a eu lieu en octobre 2018. Dans ce cadre, le Groupe a acquis, pour un montant total de 1 193 millions d'euros :

- 10MHz duplex dans la bande de fréquences 700MHz ;
- 20MHz dans la bande de fréquences 3,6-3,8GHz ;
- 200MHz dans la bande de fréquences 26,5-27,5GHz.

Iliad Italia a ainsi renforcé son portefeuille de fréquences afin de poursuivre sa dynamique d'innovation, de développer rapidement une offre 5G et de répondre à la demande croissante de débit en Italie.

Selon les règles fixées pour les enchères et la Loi de Finances 2018 italienne (L.205/2017), les montants décaissés s'étalent sur la période 2018-2022 selon l'échéancier ci-dessous :

en m€	2018	2019	2020	2021	2022
Décaissements	144	9	55	27	959

Déploiement d'un réseau mobile en Italie

Depuis la fin de l'année 2016 et la signature de son accord avec les groupes Hutchison et VimpelCom, le Groupe a entamé le déploiement de son réseau mobile en Italie, notamment :

- Au cours du 1^{er} semestre 2019, le Groupe compte 2 400 sites équipés en Italie, contre 1 500 à fin décembre 2018, en ligne avec l'objectif d'atteindre environ 3 500 sites équipés à la fin de l'année. L'accès au site est notamment facilité par l'acquisition de sites devant être décomissionnés par Wind/Tre, mais aussi par des sites disponibles auprès des grands bailleurs et opérateurs d'infrastructures ;
- Par ailleurs, le Groupe a commencé à allumer ses premiers sites au cours du semestre, et dispose à fin juin 2019 de plus de 400 sites actifs en Italie, lui permettant ainsi de commencer à porter une partie du trafic sur son propre réseau ;
- le déploiement d'un réseau d'infrastructures longue distance (« backbone ») de plus de 20 000 kms afin de raccorder les principales villes italiennes aux deux principaux centres du réseau mobile du Groupe situés à Milan et Rome ;
- Le déploiement du cœur de réseau et des interconnexions avec Wind/Tre pour la gestion du trafic dans le cadre de la solution de MOCN (*Multi-Operator Core Network*). Cette solution technique de raccordement des équipements radio de Wind/Tre au cœur de réseau du Groupe permet une gestion plus efficace et optimisée du trafic entre les deux réseaux par rapport à une solution d'itinérance « classique ».

Déploiement d'un réseau de distribution en Italie

La distribution de l'offre mobile du Groupe en Italie s'appuie sur différents canaux :

- Distribution physique :
 - Un réseau de 13 boutiques dans des villes majeures d'Italie ;
 - Un réseau de plus de 670 bornes de distribution de cartes SIM (Simbox) au sein de plus de 210 kiosques situés dans des zones de chalandises fréquentées, ces bornes sont adaptées aux spécificités locales en termes de réglementation, et notamment à la loi Pisanu, nécessitant une reconnaissance de l'abonné au moment de la souscription de l'abonnement ;
 - Accès à un réseau d'envergure nationale de revendeurs permettant aux abonnés de recharger leur offre mobile ;
- Distribution digitale :
 - Une distribution en ligne accessible depuis téléphone mobile, tablette ou ordinateur, permettant à l'utilisateur de souscrire son offre mobile en ligne et de recevoir sa carte SIM directement chez lui par service postal.

2 ELEMENTS CLES DU 1^{ER} SEMESTRE 2019

Les principaux éléments sur le 1^{er} semestre 2019 ont été les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	S1 2019	S1 2018	Variation (%)
Chiffre d'affaires France	2 432	2 395	1,5%
- <i>Service Fixe</i>	1 312	1 332	-1,5%
- <i>Service Mobile</i>	997	962	3,7%
<i>Dont facturé aux abonnés</i>	789	738	7,0%
- <i>Equipements</i>	126	106	19,0%
- <i>Eliminations France</i>	-3	-5	-40,0%
Chiffre d'affaires Italie	177	9	-
Eliminations Groupe	-2	-	-
Chiffre d'affaires consolidé	2 607	2 404	8,4%
Chiffre d'affaires services France	2 309	2 294	0,7%
Chiffre d'affaires services Groupe	2 486	2 303	7,9%
<i>EBITDAaL France</i>	910	894	1,8%
<i>EBITDAaL Italie</i>	-108	-28	-
<i>EBITDAaL consolidé</i>	802	866	-7,4%
Résultat opérationnel courant	243	406	-40,1%
Résultat net récurrent	91	232	-60,8%
Ratio d'endettement	2,8x	1,8x	1,0x

Groupe

- **Hausse de 8,4% du chiffre d'affaires Groupe, à 2,6 milliards d'euros. La croissance du chiffre d'affaires services Groupe atteint 7,9% ;**
- **Retour à la croissance du chiffre d'affaires services France (0,7%), grâce à la bonne performance du Mobile (chiffre d'affaires facturé aux abonnés en hausse de 7%) ;**
- **Chiffre d'affaires en Italie de 177 millions d'euros sur le semestre ;**
- ***EBITDAaL France* en hausse de 1,8% à 910 millions d'euros, compensé par les pertes opérationnelles en Italie. Ainsi l'*EBITDAaL Groupe* est en baisse de 7,4% à 802 millions d'euros.**

France

Eléments opérationnels du 1^{er} semestre 2019 :

- **Le plan de transformation initié par le Groupe en 2018 porte ses fruits :**

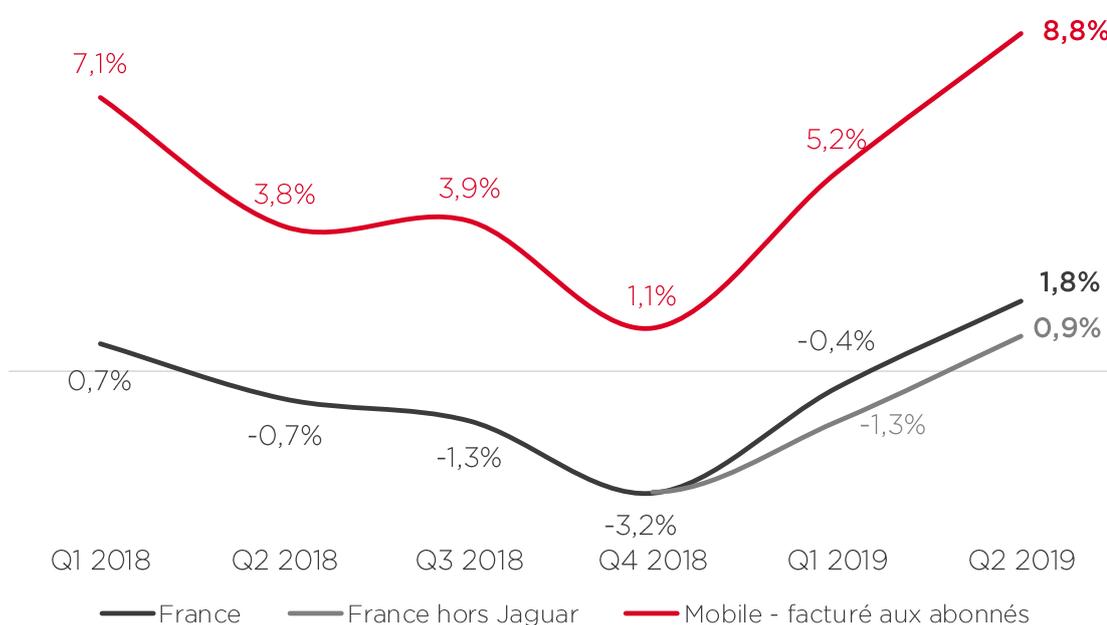
- **Semestre record sur la Fibre : 322 000 nouveaux abonnés sur les offres Fibre du Groupe, 1^{er} recruteur sur le 2^{ème} trimestre avec 172 000 recrutements nets.** La base d'abonnés Fibre s'établit à 1,3 million d'abonnés à fin juin, soit une hausse d'un tiers en 6 mois ;
- **145 000 recrutements nets sur le Forfait Free 4G illimitée (50/100 Go pour les non abonnés Freebox),** soit 7,9 millions d'abonnés à fin juin – **L'ARPU facturé aux abonnés est en hausse de 12% en un an, à 10,1 euros,** démontrant le succès de la montée en gamme progressive de la base d'abonnés. La perte de 127 000 abonnés sur la période est concentrée sur les offres à moindre valeur ajoutée ;
- **Une forte accélération sur les déploiements Très Haut Débit fixe et mobile engagée il y a un an,** en ligne avec la volonté du Groupe de devenir l'opérateur alternatif de référence sur les réseaux de dernière génération :
 - **Fixe :**
 - **1^{er} réseau Fibre parmi les 3 opérateurs alternatifs, avec 11,5 millions de prises raccordables ;**
 - **Intensification de la commercialisation des offres Fibre du Groupe dans les zones moins denses,** avec une accélération des ouvertures commerciales sur les Réseaux d'Initiative Publique. Les offres Fibre du Groupe sont désormais disponibles dans tous les départements métropolitains ;
 - **Meilleur débit en Fibre** avec un débit moyen descendant supérieur à 457 Mb/s, selon nPerf. En outre, le Groupe est le seul opérateur à proposer la technologie Fibre 10G et a été le premier à généraliser et à garantir un débit moyen montant de 600 Mb/s à ses abonnés ;
 - La base d'abonnés fixes totale enregistre un recul 31 000 abonnés sur le 1^{er} semestre 2019. Elle a notamment été négativement impactée au cours du 2^{ème} trimestre par la communication massive et critiquable des chaînes NextRadioTV.
 - **Mobile :**
 - **Intensification et généralisation des déploiements en 700MHz, permettant de bénéficier d'une meilleure qualité 4G :** plus de 3 000 sites nouvellement équipés en fréquences 700MHz sur les 6 premiers mois de l'année. En parallèle, Free poursuit un rythme de déploiement important et compte 15 400 sites mobiles à fin juin 2019. Le réseau mobile du Groupe couvre désormais près de 97% de la population (en 3G) ;
 - **Meilleur débit en 4G parmi les 3 opérateurs alternatifs,** avec un débit moyen descendant de 45 Mb/s, selon nPerf. Des résultats appuyés par la consommation mensuelle moyenne des abonnés 4G du Groupe, à 11,9 Go ;

Eléments financiers du 1^{er} semestre 2019 :

- **Rebond du chiffre d'affaires en France (+1,5% sur le semestre),** confirmant les premiers résultats positifs du plan de transformation engagé par le Groupe ;
- **Hausse du chiffre d'affaires services de 0,7% sur le semestre,** portée par une croissance de 1,8% sur le 2^{ème} trimestre ;

- **Amélioration de la tendance sur le chiffre d'affaires services Fixe (-1,5% sur le semestre)**, grâce au nouveau dispositif commercial et la fin de la dépendance aux offres très promotionnelles ;
- **Excellente performance du Mobile, avec une hausse de 7% du chiffre d'affaires facturé aux abonnés sur le semestre**, reflétant l'amélioration du mix d'abonnés et la fin de la dépendance aux offres très promotionnelles ;
- **Ventes d'équipements en hausse de 19% à 126 millions d'euros**, en raison de 2 effets contraires : forte baisse des ventes de terminaux mobiles compensée par les ventes du Player Delta ;

■ **Fort rebond du chiffre d'affaires services au 2^{ème} trimestre 2019 :**



- **EBITDAaL France en hausse de 16 millions d'euros sur le semestre.** Les effets positifs de l'amélioration du mix d'abonnés mobile, de la hausse du nombre d'abonnés Fibre et des gains d'itinérance, sont partiellement compensés par une concurrence intense ayant entraîné une contraction des bases d'abonnés fixe et mobile, ainsi que par la hausse des charges liées au déploiement de nos réseaux Fibre et mobile ;
- **Investissements France hors fréquences de 779 millions d'euros**, soutenant l'expansion des réseaux Fibre et mobile du Groupe, les raccordements d'abonnés en Fibre, la hausse des investissements relatifs au lancement des nouvelles Freebox, ainsi que l'allumage massif des fréquences 700 MHz.

Italie

- **Très bonne dynamique de recrutements en Italie avec près d'un million d'abonnés recrutés sur le semestre.** Dans un contexte très concurrentiel, Iliad Italia accélère son rythme de recrutement au 2^{ème} trimestre, avec plus de 500 000 recrutements nets. En créant une marque incontournable, Iliad Italia a réussi le meilleur lancement en Europe pour un nouvel entrant après celui de Free Mobile en 2012 ;

- **Le cap des 4 millions d'abonnés a été franchi cet été ;**
- **Un chiffre d'affaires de 177 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019 ;**
- **Une perte d'*EBITDAaL* de 108 millions d'euros en Italie**, reflétant principalement (i) les charges d'itinérance liée à une hausse de la base d'abonnés, entraînant une hausse de la quantité de données mobiles consommées, et (ii) les charges de réseau liées aux 2 400 sites déployés par le Groupe, dont la majeure partie du coût est portée sans en tirer le bénéfice de la couverture ;
- **Investissements Italie hors fréquences de 161 millions d'euros, reflet de l'expansion du réseau mobile du Groupe en Italie.** Ainsi, le Groupe compte 2 400 sites équipés à fin juin 2019, soit 900 nouveaux sites sur le semestre. Par ailleurs, il en a activé plus de 400 dans le même temps. Le Groupe a dépensé 61 millions d'euros au titre des paiements relatifs à l'acquisition de fréquences au 1^{er} semestre 2019.

3 COMPARAISON DES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2019 ET AU 30 JUIN 2018

<i>En millions d'euros</i>	S1 2019	S1 2018	Variation (%)
Chiffre d'affaires	2 607	2 404	8,4%
Chiffres d'affaires services	2 486	2 303	7,9%
Achats consommés	1 012	1 031	-1,8%
Marge brute	1 595	1 373	16,2%
% CA	61,2%	57,1%	+4,1pts
Charges de personnel	-136	-142	-4,2%
Charges externes	-259	-261	-0,8%
Impôts et taxes	-63	-62	1,6%
Dotations aux provisions	-25	-30	-16,7%
Autres produits et charges d'exploitation	-17	-11	54,5%
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	-293	-	-
<i>EBITDAaL</i>	802	866	-7,4%
% CA	30,8%	36,0%	-5,2pts
Charges sur avantages de personnel	-14	-6	133,3%
Dotations aux amortissements	-545	-454	20,0%
Résultat opérationnel courant	243	406	-40,1%
Autres produits et charges opérationnels	-2	1	-
RESULTAT OPERATIONNEL	241	407	-40,8%

Charges d'intérêts	-30	-17	72,8%
Autres produits et charges financiers	-42	-21	100,0%
Charges d'impôt	-82	-140	-41,4%
Résultat des sociétés mises en équivalence	-25	-23	8,7%
RESULTAT NET CONSOLIDÉ	62	206	-69,9%
RESULTAT NET RECURRENT	91	232	-60,8%

3.1 Analyse du résultat du Groupe

(a) Principaux indicateurs

<i>France</i>	S1 2019	S1 2018	Variation sur le T2 2019
Nombre total d'abonnés mobiles	13 314k	13 625k	-77k
- Dont Forfait Free 4G illimitée*	7 928k	7 550k	+70k
- Dont Forfait Voix	5 386k	6 075k	-147k
Consommation 4G moyenne (en Go/mois/abonné)	11,9 Go	9,6 Go	+0,3 Go
Nombre total d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit	6 396k	6 473k	-15k
- Dont Fibre	1 305k	734k	+172k
Nombre total d'abonnés France	19 710k	20 098k	-92k
ARPU Haut Débit et Très Haut Débit (en €)	32,5	32,8	-
ARPU Mobile facturé aux abonnés (en €)	10,1	9,0	+0,6€
Prises raccordables en Fibre	11,5m	7,9m	+1m
<i>Italie</i>	S1 2019	S1 2018	Variation sur le T2 2019
Nombre total d'abonnés mobiles	3 841k	635k	+532k

* 50/100 Go pour les non abonnés Freebox

(b) Analyse de résultat du secteur France

Le tableau suivant présente le compte de résultat du secteur France jusqu'au résultat opérationnel au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018 :

<i>En millions d'euros</i>	S1 2019	S1 2018	Variation (%)
Chiffre d'affaires	2 432	2 395	1,5%

Chiffres d'affaires services	2 309	2 294	0,7%
Achats consommés	-793	-1 023	-22,5%
Marge brute	1 639	1 372	19,5%
% CA	67,4%	57,3%	+10,1pts
Charges de personnel	-130	-139	-6,5%
Charges externes	-217	-238	-8,8%
Impôts et taxes	-63	-61	3,3%
Dotations aux provisions	-25	-30	-16,7%
Autres produits et charges d'exploitation	-17	-10	70,0%
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	-277	-	-
EBITDAaL	910	894	1,8%
% CA	37,4%	37,3%	+0,1pt
Charges sur avantages de personnel	-13	-6	-
Dotations aux amortissements	-479	-451	6,2%
Résultat opérationnel courant	418	437	-4,3%
Autres produits et charges opérationnels	-2	1	-
Résultat opérationnel	416	438	-5,0%

(i) **Chiffre d'affaires**

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires France par nature de revenus au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018 :

<i>En millions d'euros</i>	S1 2019	S1 2018	Variation (%)
Chiffre d'affaires consolidé	2 607	2 404	8,4%
Services	2 486	2 303	7,9%
Equipements	126	106	19,0%
Eliminations	-5	-5	0,0%
Chiffre d'affaires France	2 432	2 395	1,5%
Services	2 309	2 294	0,7%
• Fixe	1 312	1 332	-1,5%
<i>Dont Jaguar Network</i>	21	-	-
• Mobile	997	962	3,7%
<i>Facturé aux abonnés</i>	789	738	7,0%
<i>Autres</i>	208	224	-7,1%
Equipements (fixe et mobile)	126	106	19,0%

Eliminations France	-3	-5	40,0%
Chiffre d'affaires France hors Jaguar Network	2 411	2 395	0,6%
Chiffre d'affaires Italie	177	9	-
Eliminations Groupe	-2	-	-

Chiffre d'affaires services Fixe

Le chiffre d'affaires services Fixe s'établit à 1 312 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019, en recul de 1,5%, l'amélioration de la tendance observée au 1^{er} trimestre se poursuit au 2^{ème} trimestre, dans un contexte de concurrence toujours intense. Les principales évolutions sur la période ont été les suivantes :

- **Le plan de transformation déployé par le Groupe montre des premiers résultats encourageants sur le semestre.** En effet, après un point bas atteint sur l'activité fixe au 4^{ème} trimestre 2018, la tendance s'est améliorée dès le 1^{er} trimestre 2019, puis davantage au 2^{ème} trimestre, dans un marché mature, concurrentiel et promotionnel. Ces performances démontrent la volonté du Groupe de recentrer sa stratégie autour d'une montée en valeur progressive de sa base d'abonnés. Cela a été possible grâce notamment à (i) la commercialisation des nouvelles offres, (ii) le renforcement de ses canaux de distribution, (iii) l'initiation de la politique de fidélisation de ses abonnés, (iv) le lancement de produits innovants avec la Freebox Delta et la Freebox One, et (v) en accélérant le rythme des migrations Fibre ;
- **Fin de la dépendance aux offres très promotionnelles, dont la proportion au sein de la base d'abonnés fixes a été divisée par près de 4 en un an.** Hausse des recrutements bruts hors offres très promotionnelles de 20% en un an ;
- **Accélération des raccordements Fibre sur le semestre, avec plus de 320 000 abonnés recrutés, dont 172 000 sur le seul 2^{ème} trimestre 2019,** démontrant le succès de la refonte des processus de déploiement et de raccordement abonnés, et renforçant ainsi son statut de leader alternatif en Fibre. Sur ces bases, le Groupe dépassera son objectif de 500 000 nouveaux abonnés Fibre sur l'année. Plus d'un abonné sur cinq bénéficie désormais de la Fibre, le Groupe compte ainsi 1,3 million d'abonnés Fibre à fin juin 2019 et 11,5 millions de prises raccordables, soit 2 millions de plus qu'à fin décembre 2018 ;
- **Parallèlement, Free offre la meilleure qualité de service Fibre à ses abonnés, ainsi ils bénéficient du meilleur débit en Fibre,** avec un débit moyen descendant supérieur à 450 Mbit/s, selon nPerf. Par ailleurs, Free est le seul à proposer la technologie Fibre 10G à ses abonnés ainsi qu'un débit montant allant jusqu'à 600 Mbit/s ;
- **Amélioration de la tendance sur le chiffre d'affaires services Fixe : -1,5% sur le semestre (-0,5% sur le 2^{ème} trimestre),** démontrant la résilience du modèle économique dans un environnement très concurrentiel ayant entraîné une légère contraction de la base d'abonnés du Groupe au cours des 12 derniers mois ;
- **Ralentissement de la baisse de L'ARPU Haut Débit et Très Haut Débit, à 32,5 euros en juin 2019,** soulignant ainsi les premiers effets positifs de la nouvelle politique commerciale du Groupe, moins dépendant aux ventes privées et bénéficiant de la commercialisation des nouvelles Freebox.

Chiffre d'affaires services Mobile

Le chiffre d'affaires services Mobile enregistre une hausse de 3,7% sur le semestre, à près d'un milliard d'euros. La croissance est encore plus soutenue pour le chiffre d'affaires facturé aux abonnés, en hausse de 7% sur la période. Les principales évolutions sur la période ont été les suivantes :

- **Poursuite de l'amélioration du mix d'abonnés malgré un contexte concurrentiel intense, avec un gain de 145 000 abonnés sur le forfait Free 4G illimitée (50/100 Go pour les non abonnés Freebox).** La base d'abonnés à l'offre à 2 euros/mois (0 euro/mois pour les abonnés Freebox) diminue sur le semestre, en raison des migrations d'abonnés sur le forfait 4G illimitée (50/100 Go pour les non abonnés Freebox) et de la concurrence. Ainsi la base d'abonnés mobiles enregistre un recul de 127 000 abonnés sur le semestre. Au 30 juin 2019, le Groupe comptait 13,3 millions d'abonnés mobiles, dont 7,9 millions d'abonnés au forfait Free 4G illimitée (50/100 Go pour les non abonnés Freebox) ;
- **Le Groupe réduit sa dépendance aux offres très promotionnelles, ainsi la proportion d'abonnés sous ventes privées a été divisée par 6 en un an.** Hausse des recrutements bruts hors offres très promotionnelles de près de 15% en un an ;
- **Excellente performance du chiffre d'affaires facturé aux abonnés, avec une croissance de 7% sur le semestre (près de 9% sur le seul 2^{ème} trimestre).** L'amélioration de l'ARPU facturé (+12% en un an) reflète le succès de la stratégie de montée en gamme progressive induite par le Groupe, et ce malgré la baisse de la base d'abonnés totale. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé aux abonnés, principal revenu générateur de marge pour l'activité mobile, est de près de 800 millions d'euros au 1^{er} semestre ;
- **Poursuite de la tendance sur le chiffre d'affaires entrant,** qui baisse de 7,1% sur le semestre, en raison principalement de la diminution du nombre de SMS au profit des usages Internet mobiles ;
- **Un réseau 4G rapidement équipé en 700MHz : plus de 3 000 sites nouvellement dotés de fréquences 700MHz au cours du semestre, améliorant nettement la qualité de l'expérience pour ses abonnés.** Free Mobile est d'ailleurs l'opérateur bénéficiant des meilleurs débits en 4G parmi les 3 opérateurs alternatifs selon nPerf (débit moyen descendant de 45 Mb/s), et est l'opérateur qui déploie le plus rapidement ses fréquences 700MHz sur une empreinte nationale. Les abonnés Free Mobile consomment en moyenne 11,9 Go par mois en 4G. Parallèlement au développement de son réseau 4G, le Groupe continue d'étendre son réseau mobile national et compte 15 400 sites mobiles à fin juin 2019.

Equipements

Avec le lancement fin 2018 de la Freebox Delta, le Groupe enregistre le chiffre d'affaires généré par la vente du Player à l'abonné. Les ventes d'équipements ne générant pas une marge en ligne avec les services fournis par le Groupe, et celles-ci étant amenées à représenter une part plus importante du chiffre d'affaires, elles sont désormais isolées au niveau du compte de résultat. Ainsi, le chiffre d'affaires relatif aux équipements progresse de près de 20% sur le 1^{er} semestre, grâce aux premiers revenus liés aux ventes du Player de l'offre Freebox Delta. Par ailleurs, la baisse du chiffre d'affaires équipements sur le Mobile se poursuit, en raison d'une politique plus stricte sur les offres de location mise en place en 2018.

(ii) Marge brute

La marge brute en France est en hausse de 10 points sur le semestre, à 1 639 millions d'euros.

La hausse de la marge brute est principalement liée à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16, mais elle s'améliore également en raison de la baisse des charges d'itinérance liée à la hausse de la couverture mobile en propre, de l'évolution favorable du mix d'abonnés mobiles ainsi que des gains de dégroupage venant avec la hausse du parc d'abonnés Fibre. Le taux de marge brute est toutefois négativement impacté sur le semestre par la forte hausse des ventes d'équipements, sur lequel le Groupe enregistre une faible marge.

(iii) Charges de personnel

A fin juin 2019, l'effectif du Groupe (hors Italie) se compose de 10 200 salariés, en hausse de plus de 400 salariés par rapport à fin 2018.

Cette hausse est liée à l'intégration des effectifs de Jaguar Network au cours du 1^{er} semestre, à des embauches liées à l'accélération du Groupe sur les déploiements et raccordements Fibre, ainsi qu'à des recrutements sur l'activité mobile, l'activité d'hébergement et l'extension du réseau de distribution.

Certaines charges salariales du Groupe sont capitalisées, notamment les charges liées aux déploiements et raccordements Fibre, ce qui explique que le poste de charges de personnel diminue légèrement sur le semestre, à 130 millions d'euros.

(iv) Charges externes

Les charges externes diminuent de 8,8% sur le semestre pour atteindre 217 millions d'euros. La baisse de ce poste est expliquée par l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16. Sans l'impact de cette norme, le poste de charges externes enregistrerait une hausse, liée au déploiement de plus de 2 000 sites mobiles sur les 12 derniers mois d'une part, et à l'accélération des déploiements et raccordements Fibre sur les 12 derniers mois (hausse du nombre de prises raccordables de près de 50% en un an et quasi-doublement de la base d'abonnés), entraînant des charges supplémentaires (location, maintenance, énergie, assurance, sous-traitance, droit de passage...).

(v) Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes est en légère hausse sur le semestre, à 63 millions d'euros, en raison de la hausse du nombre de sites mobiles.

(vi) Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions pour impayés, pour dépréciation de stock et pour risques s'établissent à 25 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2019, en recul de 17%. Ce poste est principalement constitué des dotations aux provisions pour impayés, il diminue logiquement en raison de la politique plus stricte concernant les offres de locations de terminaux mobiles.

(vii) Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation atteignent -17 millions d'euros au 30 juin 2019.

(viii) EBITDAaL

L'*EBITDAaL* France enregistre une hausse de 1,8% pour s'établir à 910 millions d'euros, soit une marge d'*EBITDAaL* de 37,4%, en légère hausse par rapport au 1^{er} semestre 2018.

Les 12 derniers mois ont été marqués par le plan de transformation du Groupe en France, s'accompagnant d'une refonte du modèle économique et commercial, et d'une indépendance croissante des réseaux du Groupe.

Ce plan se reflète dans l'accélération des déploiements et raccordements Fibre, mais aussi dans l'amélioration du mix d'abonnés mobiles en faveur du Forfait Free 4G illimitée (50/100 Go pour les non abonnés Freebox). Par ailleurs, la commercialisation des nouvelles Freebox s'accompagne de ventes d'équipements ayant un effet dilutif sur les marges.

Ainsi, au 1^{er} semestre 2019, les différents impacts sur la rentabilité du Groupe sont les suivants :

■ Impacts positifs :

- **Ouverture massive de sites en 700 MHz et poursuite des déploiements de nouveaux sites, permettant au Groupe de bénéficier d'une couverture mobile plus homogène.** Cela entraîne une réduction du recours à l'itinérance, et permet

également de migrer davantage d'abonnés sur le Forfait Free 4G illimitée (50/100 Go pour les non abonnés Freebox), et ainsi de générer davantage de marge ;

- **Hausse de la base d'abonnés Fibre**, le Groupe compte désormais 1,3 million d'abonnés Fibre, entraînant des économies de coûts opérationnels. Cet effet commence à se matérialiser au niveau de la marge brute, et donc dans l'*EBITDAaL* ;
- **L'inclusion des offres de livres numériques dans certaines offres fixes et mobiles du Groupe en février 2019**, entraîne une hausse de l'ARPU et de l'*EBITDAaL* ;

■ **Impacts négatifs :**

- **Hausse du nombre de sites mobiles**, entraînant une hausse des charges de location et d'énergie ;
- **Déploiement du réseau Fibre** du Groupe, générant davantage de charges de maintenance et de location ;
- **Intensité de la concurrence**, ayant entraîné une érosion de la base d'abonnés fixe et mobile, du chiffre d'affaires et par conséquent de la marge associée, couplée à l'impact des promotions ;
- **Effet dilutif sur la marge de la hausse des ventes d'équipements**, liée à la vente du Player sur l'offre Freebox Delta.

(ix) Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant en France recule de 4% à 418 millions d'euros sur le semestre. Cette baisse s'explique par la hausse des charges d'amortissements, en raison de l'extension des réseaux Fibre et mobile du Groupe, et dans une moindre mesure à l'exercice de stock-options par des salariés du Groupe.

(c) Analyse de résultat du secteur Italie

Le tableau suivant présente le compte de résultat simplifié du secteur Italie au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018 :

<i>En millions d'euros</i>	S1 2019	S1 2018	Variation (%)
Chiffre d'affaires Italie	177	9	-
Marge brute	-44	-1	-
<i>EBITDAaL</i>	-108	-28	-
% CA	-	-	-
Résultat opérationnel courant	-175	-31	-
Résultat opérationnel	-175	-31	-

(i) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe en Italie est de 177 millions d'euros sur le semestre. Les principales évolutions sur la période ont été les suivantes :

- **Excellente performance commerciale au 1^{er} semestre, avec plus d'un million d'abonnés recrutés.** Le Groupe compte 3,8 millions d'abonnés à fin juin 2019, un an après le lancement ;
- **Malgré des offres concurrentes ciblées et plus agressives que les siennes, le Groupe est parvenu à accentuer son rythme de recrutement au 2^{ème} trimestre 2019, démontrant la force de sa marque en Italie.** Le Groupe a relevé avec succès le défi de lancer son offre sans bénéficier d'une quelconque notoriété ;
- **Au cours du semestre, le Groupe a continué de déployer son réseau mobile sur un rythme conséquent, et a ainsi équipé 900 nouveaux sites, pour atteindre 2 400 sites équipés à fin juin 2019,** en ligne avec son objectif de 3 500 sites équipés à fin 2019. Le Groupe commence également à porter une partie de son trafic mobile sur son propre réseau, grâce au 400 sites activés au cours du semestre ;
- **Le Groupe continue d'étendre son réseau de distribution en Italie.** Il a ainsi ouvert 2 boutiques et 15 nouveaux kiosques au cours du semestre. Au 30 juin 2019, le Groupe comptait 13 boutiques et 500 bornes de distribution de cartes SIM (Simbox) réparties au sein de 153 kiosques situés dans des zones de chalandises fréquentées.

(ii) EBITDAaL

L'EBITDAaL du 1^{er} semestre 2019 en Italie ressort à -108 millions d'euros.

Cette perte opérationnelle s'explique par :

- **la hausse des charges d'itinérance** liée au succès des offres mobiles du Groupe en Italie, entraînant à la fois une hausse de la base d'abonnés et une consommation de données mobiles plus importante ;
- **les charges afférant au réseau mobile du Groupe**, qui compte 2 400 sites à fin juin, principalement composé des charges de location, sans bénéficier de la couverture mobile que ces sites apporteront une fois qu'ils seront activés ;
- **les coûts d'interconnexion ;**
- **des charges de marketing et de publicité et des charges de structure** telles les charges de personnels et la relation abonnés.

(iii) Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant en Italie est de -175 millions d'euros, incluant les charges d'amortissements des premiers éléments de réseau ainsi que des fréquences.

3.2 Flux de trésorerie et investissements Groupe

<i>En millions d'euros</i>	S1 2019	S1 2018	Variation (%)
CAF Groupe	1 078	852	26,5%
Impact IFRS 16	-332	-	-
Variation de BFR Groupe	-28	-81	-65,4%

FCF opérationnel après IFRS 16	718	771	-6,9%
Investissements France (hors fréquences)	-779	-773	0,8%
Investissements Italie (hors fréquences)	-161	-91	76,9%
Impôts décaissés	-115	-154	-25,3%
Autres	-194	-415	-53,3%
FCF Groupe (hors fréquences, financement et dividendes)	-531	-662	-19,8%
Investissements fréquences France	-8	-8	-
Investissements fréquences Italie	-61	-73	-16,4%
FCF Groupe (hors financement et dividendes)	-600	-744	-19,4%
Dividendes	-53	-40	32,5%
Trésorerie de clôture	382	871	-56,1%

FCF Groupe :

Le Groupe poursuit son cycle d'investissements dans ses réseaux Fibre et mobile en France et mobile en Italie, lui permettant de gagner en autonomie et d'améliorer sa rentabilité tout en offrant un meilleur service à ses abonnés. Ainsi le Groupe a investi 940 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019 dans ses réseaux et près de 70 millions d'euros dans ses fréquences en France et en Italie.

Les principaux faits marquants sur le semestre ont été les suivants :

- Capacité d'autofinancement Groupe de 1 078 millions d'euros, avant le remboursement de dettes locatives lié à l'entrée en vigueur de la nouvelle norme IFRS 16, d'un montant de 332 millions d'euros. La hausse de la capacité d'autofinancement en France est compensée par les pertes opérationnelles en Italie ;
- Variation négative du BFR de -28 millions d'euros, avec une contribution négative pour la France et positive pour l'Italie ;
- Investissements France en ligne avec l'objectif du Groupe sur l'année, à 779 millions d'euros. Le Groupe a étendu son empreinte Fibre avec le déploiement de près de 2 millions de nouvelles prises raccordables, le raccordement de plus de 320 000 nouveaux abonnés en Fibre, l'ouverture de plus de 3 000 sites en 700 MHz, l'extension de son réseau mobile, qui compte 15 400 sites au 30 juin 2019, mais aussi les investissements liés au lancement des nouvelles Freebox fin 2018 ;
- Investissements dans le réseau et le MOCN en Italie pour 161 millions d'euros, et investissement de 61 millions d'euros relatif aux fréquences acquises auprès de Wind / Tre dans le cadre des remèdes, qui seront intégralement payées au 2nd semestre 2019 ;
- Décaissement d'impôts à hauteur de 115 millions d'euros ;
- Autres : inclut le décaissement relatif à l'acquisition de la participation dans Jaguar Network en janvier 2019, ainsi qu'à l'activation du programme de rachat d'actions par le Groupe sur le marché à la fin du semestre.

Variation nette de la trésorerie :

Le Groupe a clôturé l'exercice avec une trésorerie disponible de 382 millions d'euros.

3.3 Partenariat industriel stratégique avec Cellnex

Le 7 mai 2019, Iliad est entré en négociations exclusives pour la cession de 70% de la société gérant ses infrastructures passives de télécommunications mobiles en France et comprenant 5 700 sites. En Italie, Iliad Italia a conclu un accord pour la vente de 100% de la société gérant ses infrastructures passives de télécommunications mobiles et comprenant environ 2 200 sites. Le montant initial à recevoir pour cette transaction s'élèverait à 2 milliards d'euros.

Cette opération permettra au Groupe d'optimiser ses déploiements 4G et 5G futurs, ainsi que de renforcer sa capacité d'investissement et sa solidité financière. Ce partenariat s'accompagne d'un programme de *build-to-suit* pouvant aller jusqu'à 4 500 sites en 7 ans en France et 1 900 sites en 6 ans en Italie (dont respectivement 2 500 et 1 000 faisant l'objet d'un engagement d'Iliad).

La transaction reste soumise aux conditions usuelles pour ce type d'opérations, sa clôture devrait avoir lieu au 4^{ème} trimestre 2019 ou au 1^{er} trimestre 2020.

3.4 Endettement du Groupe

Le Groupe n'est soumis à aucun risque de liquidité, après examen des clauses de remboursement anticipé des prêts souscrits par les sociétés du Groupe ou du non-respect d'engagements financiers (ratios, objectifs...).

Au 30 juin 2019, l'endettement brut du Groupe s'établissait à 5 063 millions d'euros et l'endettement net à 4 610 millions d'euros. Le Groupe profite d'une forte liquidité et d'un taux de financement moyen bas, lui permettant d'augmenter son levier en accord avec sa stratégie d'investir dans des projets industriels majeurs, générateurs de flux de trésorerie futurs conséquents. Ainsi, le Groupe enregistre un ratio d'endettement de 2,8x l'*EBITDAaL* au 30 juin 2019, et d'environ 2x l'*EBITDAaL* après prise en compte de la transaction avec Cellnex.

L'endettement brut au 30 juin 2019 est composé des principaux emprunts suivants :

(a) Dettes à moins d'un an

- Programme de NEU CP de 1 milliard d'euros

Le Groupe dispose d'un programme de NEU CP à moins d'un an pour un montant maximal de 1 milliard d'euros. Au 30 juin 2019, l'utilisation était de 755 millions d'euros.

(b) Dettes à plus d'un an

Emprunts auprès d'établissements de crédit :

- Emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et Fibre, le Groupe Iliad a obtenu le soutien financier de la BEI, à travers la mise en place plusieurs financements. Ces financements sont amortissables et présentent des durées longues. Au 30 juin 2019, le Groupe disposait des financements suivants avec la BEI :

- Ligne de 150 millions d'euros, mise en place en 2010 et avec une échéance finale en juillet 2020 ;
- Ligne de 200 millions d'euros, mise en place en 2012 et avec une échéance finale en mai 2022 ;
- Ligne de 200 millions d'euros, mise en place en 2016 et avec une échéance finale en septembre 2030 ;
- Ligne de 300 millions d'euros, mise en place en 2018 et avec une échéance finale en décembre 2032, non utilisée au 30 juin 2019.

■ **Emprunts auprès de la KFW IPEX-Bank**

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux fixes et mobiles en France et Italie, le Groupe Iliad a obtenu le soutien financier de KFW IPEX-Bank, à travers la mise en place de plusieurs financements. Ces financements sont amortissables et présentent des durées longues. Au 30 juin 2019, le Groupe disposait des financements suivants avec la KFW IPEX-Bank :

- Ligne de 90 millions d'euros, mise en place en 2017 et avec une échéance finale en mars 2028 ;
- Ligne de 150 millions d'euros, mise en place en 2019 et avec une échéance finale potentielle jusqu'à avril 2030, non utilisée au 30 juin 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est basé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,90% et 1,20% par an.

■ **Crédit à terme syndiqué de 500 millions d'euros – Echéance 2023**

Le Groupe disposé d'un crédit à terme syndiqué de 500 millions d'euros auprès de plusieurs banques internationales, initialement mis en place le 8 janvier 2016, et renouvelé le 16 juillet 2018 pour une maturité finale à 2023.

■ **Crédit syndiqué de 1 650 millions d'euros – Echéance pouvant aller jusqu'à 2025**

Le Groupe bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué de 1 650 millions d'euros auprès de plusieurs banques internationales, de maturité finale pouvant aller jusqu'à 2025. Cette ligne n'est pas utilisée au 30 juin 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,25 % et 1,20 % par an.

■ **Ligne bilatérale de 50 millions d'euros – Echéance 2023**

Le 29 novembre 2018, le Groupe a mis en place une ligne de crédit bilatérale de 50 millions d'euros auprès d'un établissement bancaire. Cette ligne est remboursable à terme et a une maturité finale de 5 ans.

Les financements du Groupe auprès des établissements de crédit sont soumis au respect d'engagements financiers (ratio de leverage et de couverture d'intérêts). Au 30 juin 2019, le Groupe respectait tous ses engagements.

Emprunts obligataires :

■ Obligation de 650 millions d'euros – échéance 2022

Le 26 novembre 2015, le Groupe a procédé à l'émission d'obligations pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,125%.

Ces obligations seront remboursées au pair à l'échéance le 5 décembre 2022.

■ Obligation de 650 millions d'euros – échéance 2024

Le 5 octobre 2017, le Groupe a procédé à l'émission d'obligations pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 1,5%.

Ces obligations seront remboursées au pair à l'échéance le 14 octobre 2024.

■ Obligation dual tranche de 1 150 millions d'euros

Le 18 avril 2018, le Groupe a procédé à l'émission d'obligations pour un montant de 1 150 millions d'euros en deux tranches :

- Une première tranche d'un montant de 500 millions d'euros, présentant un coupon de 0,625% et remboursable au pair à l'échéance le 25 novembre 2021 ;
- Une seconde tranche d'un montant de 650 millions d'euros, présentant un coupon de 1,875% et remboursable au pair à l'échéance le 25 avril 2025.

Emprunts Schuldschein :

Le Groupe a procédé à l'émission de *Schuldscheindarlehen* (emprunts Schuldschein) le 22 mai 2019, pour un montant total de 500 millions d'euros en six tranches :

- Trois tranches fixes d'un montant total de 175 millions d'euros avec des taux de 1,400%, 1,845% et 2,038%, remboursables à terme respectivement aux échéances 22 mai 2023, 22 mai 2026 et 24 mai 2027 ;
- Trois tranches variables d'un montant total de 325 millions d'euros avec des marges de 1,40%, 1,70% et 1,80% et remboursables à terme respectivement aux échéances 22 mai 2023, 22 mai 2026 et 24 mai 2027.

Synthèse des lignes de financement à plus d'un an du Groupe :

<i>En millions d'euros</i>	Échéance	Remboursement	Montant du financement	Montant utilisé	Montant disponible
<u>Lignes auprès d'Etablissements de crédit</u>					
BEI - 2010	juillet 2020	Amortissable	150	33	-

BEI - 2012	mai 2022	Amortissable	200	117	-
BEI - 2016	septembre 2030	Amortissable	200	200	-
BEI - 2018	décembre 2032	Amortissable	300	300	-
KFW - 2017	mai 2029	Amortissable	90	90	-
KFW - 2019	octobre 2030	Amortissable	150	-	150
Ligne bilatérale	novembre 2023	A terme	50	50	-
Crédit syndiqué - 2016	juillet 2023	A terme	500	500	-
Crédit syndiqué - 2015	juillet 2024	A terme	1 650	-	1 650
<u>Emprunts obligataires</u>					
Emprunt obligataire - 2015	décembre 2022	A terme	650	650	-
Emprunt obligataire - 2017	octobre 2024	A terme	650	650	-
Emprunt obligataire - 2018	nov. 2021 & avril 2025	A terme	500 & 650	1 150	-
Emprunt <i>Schuldschein</i>	mai 2023, 2026 & 2027	A terme	500	500	

3.5 Répartition du capital au 30 juin 2019

Au 30 juin 2019, le capital social de la société Iliad se composait de 59 140 919 actions ordinaires et était réparti comme suit :

- Dirigeants : 33 516 724 actions soit 56,7% du capital ;
- Public : 25 624 195 actions soit 43,3% du capital.

Au 30 juin 2019, il existe :

- deux plans d'options de souscription d'actions Iliad dont le nombre d'actions potentielles pouvant être émises est de 286 633 ;

- deux plans d'actions gratuites dont le nombre d'actions Iliad potentielles pouvant être émises est de 597 260.

4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 Objectifs

Dans la perspective de poursuivre sa politique de croissance rentable, le Groupe s'est fixé les objectifs suivants :

France

- Fixe :
 - Part de marché Haut Débit et Très Haut Débit de 25% à long terme ;
 - Hausse de la base d'abonnés Fibre de plus de 500 000 abonnés par an, 2 millions d'abonnés en 2020 et 4,5 millions en 2024 ;
 - 22 millions de prises raccordables au Fibre à fin 2022 et environ 30 millions à fin 2024.
- Mobile :
 - Déploiement d'environ 2 000 nouveaux sites en 2019 ;
 - Plus de 80% de la base d'abonnés sur le Forfait Free 4G illimitée² en 2024 ;
 - Plus de 25 000 sites en 2024 ;
 - Part de marché mobile de 25% à long terme.
- Entreprises :
 - Part de marché sur le marché des entreprises d'environ 4 à 5% en 2024 ;
 - Chiffre d'affaires de l'activité entreprises d'environ 400 à 500 millions d'euros en 2024.
- Finance :
 - Retour à la croissance du chiffre d'affaires France en 2019 ;
 - Accélération de la croissance de l'*EBITDAaL* en France en 2019, particulièrement sur le second semestre 2019 ;
 - Atteinte d'une marge d'*EBITDAaL* France (hors B2B et vente d'équipements) de plus de 40% en 2020 ;
 - Niveau d'investissements 2019 en France (hors fréquences) en ligne avec le niveau d'investissements de 2018 ;
 - Atteinte d'un solde d'*EBITDAaL*-investissements France (hors activités B2B) de plus de 800 millions d'euros en 2020, et d'environ 1 milliard d'euros en 2021.

Italie

- 3 500 sites équipés à fin 2019 ;
- Une contribution négative à l'*EBITDAaL* du Groupe en 2019 supérieure à celle enregistrée en 2018, parallèlement à l'accélération de la croissance de l'activité et du déploiement du réseau mobile ;
- Avoir déployé 10 000 à 12 000 sites à fin 2024 ;
- Atteindre un équilibre en termes d'*EBITDAaL* avec moins de 10% de part de marché ;

² 50/100 Go pour les non abonnés Freebox

- Générer 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires en Italie sur le long terme.

4.2 Evénements postérieurs à la clôture

Le 2 septembre 2019, Iliad a décidé d'entrer en négociations exclusives avec InfraVia (fonds d'infrastructures français) pour la mise en place d'un partenariat visant à accélérer le déploiement de la fibre optique (FTTH) en zone de moyenne et faible densité en France (soit environ 26 millions de lignes) via une société dédiée. A cet effet, Iliad a créé une société dédiée à la gestion active des lignes fibres, qui assurera notamment l'acquisition et l'exploitation des tranches de co-financement FTTH du Groupe dans les zones concernées. Free transférerait à cette société les contrats de co-financement existants et environ un million de prises déjà déployées et cofinancées. Le groupe céderait 51% de cette société à InfraVia sur la base d'une valeur d'entreprise d'environ 600 millions d'euros.

4.3 Glossaire

Les définitions des principaux termes utilisés par Iliad sont présentées ci-dessous :

Abonnés dégroupés : abonnés qui ont souscrit à l'offre ADSL, VDSL ou Fibre du Groupe dans un central dégroupé par Free.

Abonnés Haut Débit et Très Haut Débit (ou Broadband) : abonnés ayant souscrit une offre ADSL, VDSL ou Fibre du Groupe.

ARPU Haut Débit et Très Haut Débit (Revenu Moyen par Abonné Haut Débit et Très Haut Débit) : inclut le chiffre d'affaires généré par le forfait et les services à valeur ajoutée, mais exclut le chiffre d'affaires non récurrent (par exemple les frais de migration d'une offre à une autre ou les frais de mise en service et de résiliation), divisé par le nombre total d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit facturés sur la période.

Chiffre d'affaires facturé à l'abonné : chiffre d'affaires forfait et hors forfait directement facturé à l'abonné.

Chiffre d'affaires services : chiffre d'affaires hors ventes d'équipements.

EBITDA (jusqu'au 31 décembre 2018) : résultat opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des immobilisations et des avantages de personnel (correspondant aux charges de rémunérations non monétaires liées aux salariés).

EBITDAaL : résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles, et de l'impact des charges liées aux rémunérations sous forme de stock-options/actions.

Endettement net : différence entre les passifs financiers à court et long terme et la trésorerie disponible au bilan.

FCF : Free Cash Flow

Fibre : est une solution de desserte fibre optique de bout en bout entre le central de raccordement (NRO) et l'utilisateur.

M2M : communications de machine à machine.

Marge brute : la marge brute est définie comme le chiffre d'affaires déduction faite des achats consommés.

Nombre total d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une offre de Free ou d'Alice après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée.

Nombre total d'abonnés mobiles France : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une des offres mobiles de Free après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée.

Nombre total d'abonnés mobiles Italie : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une des offres mobiles de Iliad Italia, et qui ont été émis ou reçu une communication au moins une fois au cours des 3 derniers mois.

Opérateur alternatif : opérateur apparu à la suite de la perte de monopole de l'opérateur historique d'Etat.

Prise raccordable Fibre : prise pour laquelle le lien entre le point de mutualisation et le point de branchement optique a été réalisé par l'opérateur d'immeuble, à laquelle le Groupe peut accéder en application de ses engagements de cofinancement, et pour laquelle les travaux de raccordement au réseau du Groupe sont achevés ou en cours d'achèvement.

Recrutement : correspond à la différence entre le nombre total d'abonnés à la fin de deux périodes différentes.

Ratio d'endettement (ou Leverage) : correspond au rapport entre la dette nette (passif financier court et long terme moins la trésorerie et équivalents de trésorerie) et l'*EBITDAaL*.

Résultat net récurrent : correspond au résultat net hors impact des éléments non récurrents tels que les frais de restructuration et d'acquisition liés à l'opération et les charges exceptionnelles d'impôts, y compris pour la quote-part de ces éléments figurant en résultat des sociétés mises en équivalence.



GROUPE ILIAD
INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE RESUMEE
30 JUIN 2019

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL	1
ETAT DE RESULTAT GLOBAL SEMESTRIEL	2
BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: ACTIF	3
BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: PASSIF	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE SEMESTRIEL	6
NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS AU 30 JUIN 2019	7
NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION EN NORMES IFRS	8
NOTE 3 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS	15
NOTE 4 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	16
NOTE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18
NOTE 6 : DROITS D'UTILISATION ET DETTES LOCATIVES	21
NOTE 7 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	22
NOTE 8 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS	24
NOTE 9 : INFORMATION SUR LE CAPITAL ET LES DIVIDENDES	25
NOTE 10 : INFORMATION SUR LES EMPRUNTS	26
NOTE 11 : PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES	30
NOTE 12 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS	31
NOTE 13 : ENGAGEMENTS	32
NOTE 14 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS	34
NOTE 15 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	35
NOTE 16 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	38

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL

En millions d'Euros	Au 30 juin 2019	Au 30 juin 2018
Chiffre d'affaires.....	2 607	2 404
Achats consommés	-1 012	-1 031
Charges de personnel	-136	-142
Charges externes	-259	-261
Impôts et taxes	-63	-62
Dotations aux provisions	-25	-30
Autres produits et charges d'exploitation	-17	-11
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation.....	-293	0
EBITDAaL (1)	802	866
Rémunérations en actions.....	-14	-6
Dotations aux amortissements et dépréciations.....	-545	-454
Résultat opérationnel courant	243	406
Autres produits et charges opérationnels	-2	1
Résultat opérationnel	241	407
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie.....	0	1
Coût de l'endettement financier brut.....	-30	-18
Coût de l'endettement financier net	-30	-17
Intérêts sur les dettes locatives.....	-25	0
Autres produits et charges financiers.....	-17	-21
Charge d'impôt	-82	-140
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence...	-25	-23
Résultat net.....	62	206
Résultat net récurrent (1)	91	232
<i>Résultat net :</i>		
▪ Part du Groupe	57	201
▪ Intérêts minoritaires	5	5
<i>Résultat par action (part du Groupe) :</i>		
▪ Résultat de base par action	0,98	3,41
▪ Résultat dilué par action	0,95	3,34

(1) Cf. définitions page 9

ETAT DE RESULTAT GLOBAL SEMESTRIEL

En millions d'Euros	Au 30 juin 2019	Au 30 juin 2018
RESULTAT NET	62	206
➤ Éléments recyclables en résultat :		
▪ Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change	-1	10
Effets d'impôts	0	-3
	-1	7
➤ Éléments non recyclables en résultat :		
▪ Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles	-4	0
Effets d'impôts	1	0
▪ Éléments non recyclable du résultat global des MEE	75	
Effets d'impôts		
	72	0
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en résultat global	133	213
Résultat global :		
▪ Part du Groupe	128	208
▪ Intérêts minoritaires	5	5

BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: ACTIF
--

En millions d'Euros	Note	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Ecarts d'acquisition	5	306	215
Immobilisations incorporelles	5	3 821	3 938
Droits d'utilisation	6	1 682	0
Immobilisations corporelles	5	5 182	5 358
Participation dans les entreprises associées	7	368	318
Autres actifs financiers	8	59	50
Actifs d'impôts différés		114	65
Autres actifs non courants		18	16
ACTIF NON COURANT		11 550	9 960
Stocks		107	90
Actifs d'impôts exigibles		18	28
Clients et autres débiteurs.....		1 038	972
Autres actifs financiers.....	8	4	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	453	181
ACTIF COURANT		1 620	1 277
ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	5	893	15
TOTAL DE L'ACTIF		14 063	11 252

BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: PASSIF

En millions d'Euros	Note	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Capital	9	13	13
Prime d'émission		462	439
Réserves consolidées		3 124	3 154
CAPITAUX PROPRES.....		3 599	3 606
<i>Dont</i>			
. Part du Groupe		3 578	3 591
. Intérêts minoritaires.....		21	15
Provisions à long terme	11	4	2
Passifs financiers	10	4 151	3 407
Dettes locatives non courantes	6	1 183	0
Impôts différés		1	2
Autres passifs non courants	12	1 565	1 563
PASSIFS NON COURANTS		6 904	4 974
Provisions à court terme.....	11	34	35
Dettes d'impôt.		0	0
Fournisseurs et autres créiteurs		1 795	1 880
Passifs financiers	10	912	757
Dettes locatives courantes	6	426	0
PASSIFS COURANTS		3 167	2 672
PASSIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	5	393	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		14 063	11 252

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission (réserves liées au capital)	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
Capitaux propres Au 1er janvier 2018	13	433	-21	37	2 902	3 364	10	3 374
Mouvements 2018								
▪ Résultat consolidé 2018					201	201	5	206
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				7		7		7
✓ Impact des engagements de retraite								
Total des produits et des charges comptabilisés				7	201	208	5	213
▪ Variation de capital de l'entreprise		3	-16			-13		-13
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-40	-40		-40
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales								0
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			-18	-2		-20		-20
▪ Impact des stocks options				6		6		6
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				-73		-73	-2	-75
▪ Autres variations								
Situation à la clôture au 30 juin 2018	13	436	-55	-25	3 063	3 432	13	3 445

Capitaux propres Au 1er janvier 2019	13	439	-29	-17	3 185	3 591	15	3 606
Mouvements 2019								
▪ Résultat consolidé 2019					57	57	5	62
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :						0		
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				-1		-1		-1
✓ Impact des engagements de retraite				-3		-3		-3
✓ Impact des produits et charges comptabilisées en capitaux propres dans les sociétés mises en équivalence					75	75		75
Total des produits et des charges comptabilisés				-4	132	128	5	133
▪ Variation de capital de l'entreprise	0	24				24		24
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-53	-53		-53
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales						0	0	0
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			-121	-1		-122		-122
▪ Impact des stocks options				10		10	0	10
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales					0	0	1	1
▪ Autres variations						0		0
Situation à la clôture au 30 juin 2019	13	463	-150	-12	3 264	3 578	21	3 599

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE SEMESTRIEL
--

En millions d'Euros	Note	30/06/2019	30/06/2018
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		62	206
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges	4	841	459
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		0	1
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		10	6
- / + Autres produits et charges calculés		29	-1
- / + Plus et moins-value de cession		0	1
- / + Profits et pertes de dilution		0	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mise en équivalence		25	23
- Dividendes (titres non consolidés)		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		967	695
+ Coût de l'endettement financier net		29	17
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)		82	140
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		1 078	852
- <i>Impôts versés (B)</i>		-115	-154
+ / - Variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)		-28	-81
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (E) = (A) + (B) + (C)		935	617
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	-1 025	-948
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		15	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisition de filiales et ajustement de prix		-73	-392
+ / - Incidence des variations de périmètre : sortie de filiales		0	0
+ / - Variation des prêts et avances consenties		-9	10
+ Encaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		0	2
- Décaissement sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		0	0
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (F)		-1 092	-1 328
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital . Versées par les actionnaires de la société mère . Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		24	4
- / + Rachats et reventes d'actions propres		-122	-35
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice . Dividendes versés aux actionnaires de la société mère . Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		0 -53 0	-40 -40 0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	10	896	1 486
- Remboursements d'emprunts	10	-33	-47
- Intérêts financiers nets versés		-14	-1
- Décaissements sur dettes locatives	6	-323	0
- Intérêts sur dettes locative versés		-9	0
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (G)		366	1 367
+ / - Incidence des variations des cours des devises (H)			0
= Variation de la trésorerie nette (E + F + G + H)		209	656
Trésorerie d'ouverture		173	215
Trésorerie de clôture	4	382	871

Note 1 : FAITS SIGNIFICATIFS AU 30 JUIN 2019***1-1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET PERIMETRE CONSOLIDE AU 30 JUIN 2019***

Le 18 janvier 2019, le Groupe a annoncé la mise en œuvre d'un partenariat stratégique avec la société Jaguar Network. Ce partenariat stratégique prend la forme d'une prise de participation majoritaire de 75.9% au capital de l'entreprise, pour un montant de 94 millions d'euros. L'actionnaire historique et fondateur de Jaguar Network demeure dirigeant actionnaire, à hauteur de 24.1% du capital.

Les travaux d'analyse des actifs et passifs repris sont en cours au 30 juin 2019 et seront finalisés au cours du second semestre 2019.

Dans l'attente de la finalisation de ces travaux d'affectation, la différence entre le prix payé et la quote-part des capitaux propres de cette filiale soit 91 millions d'euros sont présentés dans le poste « Ecart d'acquisition ».

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION EN NORMES IFRS
--

2-1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

ILIAD SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole « ILD ».

Le Groupe ILIAD est un acteur majeur du secteur des télécommunications en France et en Italie, avec plus de 20 millions d'abonnés.

Ces comptes consolidés résumés au 30 juin 2019 ont été arrêtés le 02 septembre 2019 par le Conseil d'Administration.

2.2. BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE RESUMEE

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2019 a été préparé conformément à IAS 34 – « Information financière intermédiaire » et IAS 1 – « Présentation des états financiers ».

La norme IAS 34 prévoit que, s'agissant de comptes résumés, ceux-ci n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation de comptes consolidés annuels. Ces comptes semestriels résumés doivent donc être lus en relation avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Par rapport au 31 décembre 2018, les comptes présentés prennent en compte les effets de la première application d'IFRS 16 « Contrats de location ». Les effets de cette norme sont présentés au paragraphe 2.4.

2.3. METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, telles qu'exposées dans les états financiers consolidés annuels pour cet exercice, à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires :

- la charge d'impôt est calculée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux effectif moyen estimé pour l'exercice ;
- les engagements de retraite du semestre ont été estimés à partir des études actuarielles réalisées pour l'exercice 2018.

Le Groupe ILIAD a choisi de présenter deux niveaux de résultats supplémentaires :

➤ l'EBITDAaL

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle du Groupe et correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de l'impact des charges liées aux rémunérations sous forme de stock-options/actions.

➤ Le résultat net récurrent

Il correspond au résultat net hors impact des éléments non récurrents tels que les frais de restructuration et d'acquisition liés à l'opération et les charges exceptionnelles d'impôts, y compris pour la quote-part de ces éléments figurant en résultat des sociétés mises en équivalence.

2.4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS

a) Normes, amendements de normes et interprétations applicables en 2019 :

- **Améliorations annuelles (2015-2017) des IFRS** - 4 normes sont amendées :
 - ✓ IAS 12 « Impôts sur le résultat » : clarification de la comptabilisation des conséquences fiscales liée aux dividendes ;
 - ✓ IAS 23 « Coût d'emprunts » : précision sur comment déterminer le montant des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif, lorsqu'une entité emprunte des fonds de façon générale et les utilise en vue de l'obtention d'un actif qualifié ;
 - ✓ IFRS 11 « Partenariats » : précision sur l'absence de réévaluation des intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle conjoint de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise ;
 - ✓ IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : précision sur la réévaluation des intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise.
- **Amendements limités à IAS 19 intitulés "Modification, réduction ou liquidation d'un régime"**. Ces amendements limités s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations de régimes à prestations définies. Dans ces cas de figure, IAS 19 imposait déjà de mettre à jour ses hypothèses actuarielles et de réévaluer son passif (ou actif) net au titre des prestations définies. Ces amendements clarifient le fait qu'une société doit utiliser ces hypothèses actuarielles mises à jour pour évaluer le coût des services actuels et l'intérêt net au titre des prestations définies.

- **Amendements à la norme IAS 28 intitulés « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ».** Ces amendements visent à apporter des clarifications. IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises. Pour appliquer IFRS 9, il n'est pas tenu compte des pertes de l'entité associée ou de la coentreprise, ni de toute dépréciation de l'investissement net qui seraient comptabilisées en application d'IAS 28.
- **Amendements à la norme IFRS 9 intitulés « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » applicable à compter du 1er janvier 2019.** Ces amendements traitent du cas fréquent d'instruments contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de cette clause entraîne un remboursement inférieur à la somme du principal et des intérêts sur le principal restant dû. C'est ce que l'on appelle une compensation négative.
- **IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.** IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. L'interprétation préconise qu'une entité doit déterminer si chacune des incertitudes fiscales devrait être traitée séparément ou si certaines incertitudes devraient être traitées ensemble afin de déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les reports de déficits, les crédits d'impôts non utilisés ainsi que les taux d'imposition.

Le Groupe ILIAD applique ces normes et amendements.

b) Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations non applicables au 30 juin 2019 (non adoptées par l'Union Européenne) :

- **Amendements à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif ».** Les modifications clarifient la définition de « significatif » et la manière dont il convient de l'appliquer en incluant dans la définition les précisions qui figuraient jusqu'à présent ailleurs dans les normes IFRS. De plus, les explications accompagnant la définition ont été améliorées. Enfin, les modifications garantissent que la définition de « significatif » est uniforme dans toutes les normes IFRS.
- **Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».** L'objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 (2011) relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Le résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale. Dans ce cas de figure, le profit ou la perte est comptabilisé dans les états financiers de l'investisseur à concurrence seulement des intérêts des investisseurs non liés dans l'entreprise associée ou la coentreprise.

Par ailleurs, la date d'entrée en vigueur de ces amendements a été repoussée à une date indéterminée.

- **Amendements à IFRS 3 intitulés "Définition d'une entreprise"**. Ces amendements visent à clarifier le guide d'application afin d'aider les parties prenantes à faire la différence entre une entreprise et un groupe d'actifs lorsqu'elles appliquent la norme IFRS 3. Cette distinction est importante car un acquéreur ne comptabilise un goodwill que lorsqu'il y a acquisition d'une entreprise.
- **IFRS 14 "Comptes de report réglementaires"**. L'objectif de cette norme intermédiaire est d'améliorer la comparabilité de l'information financière pour les entités qui exercent des activités à tarifs réglementés.
- **IFRS 17 « Contrats d'assurance »**. IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 comme une norme provisoire. IFRS 17 résout les problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène. Les obligations correspondantes seront comptabilisées à la valeur actuelle, et non plus au coût historique. L'information sera mise à jour régulièrement.

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe ILIAD.

c) **Première application d'IFRS 16 « Contrats de location » :**

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1^{er} janvier 2019.

La norme IFRS 16, dans le cadre d'une comptabilisation en tant que preneur, impose d'enregistrer une dette locative au passif du bilan correspondant aux paiements futurs actualisés des contrats de location en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat. Les paiements effectifs relatifs à l'usage de ces droits d'utilisation figurent en remboursement de la dette locative dans les flux de financement. Comme prévu dans les dispositions de la norme, le Groupe a isolé, lorsque cela était possible, les composantes non locatives des contrats (dont les composantes services) afin de ne retenir que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative.

Le Groupe Iliad, compte tenu de ses activités d'opérateur de réseaux, est significativement impacté par la norme IFRS 16.

Outre les impacts bilan de la norme IFRS 16 (hausse de l'actif avec l'introduction d'un droit d'utilisation et hausse du passif avec l'introduction d'une dette locative), la présentation du compte de résultat du Groupe est également affectée par la norme IFRS 16. En effet, les charges d'exploitation et les achats consommés relatifs aux contrats de location sont remplacés par une dotation aux amortissements sur droits d'utilisation ainsi que par des intérêts sur dettes locatives.

La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, le mode de comptabilisation des contrats de location pour le bailleur n'a pas évolué par rapport à IAS 17.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode de transition dite rétrospective simplifiée qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition (c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2019) égal aux seuls loyers résiduels actualisés. Par conséquent, la période comparative 2018 n'a pas été retraitée.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer les exemptions proposées par la norme IFRS 16 relatives aux contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et aux contrats pour des biens sous-jacents de faible valeur.

Les soldes de l'actif et du passif des contrats de location financement identifiés sous IAS 17 ont été reclassés à l'identique en droit d'utilisation et dette locative comme le permet la norme.

Pour chaque contrat, le taux d'actualisation utilisé est déterminé à partir du taux de rendement des emprunts d'Etat du pays preneur et en fonction de la maturité, auquel est ajouté le spread de crédit du Groupe.

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1er janvier 2019 pour l'ensemble des dettes de loyer s'élève à 2,44 % en se basant sur la durée résiduelle des contrats en date de transition.

Le Groupe a défini 3 grandes familles de contrats de location :

- Les réseaux, correspondant principalement aux locations de boucle locale pour ses abonnés Fixe, aux locations de fibre noire et aux locations d'emplacements (terrains, toits d'immeubles, pylônes) pour l'implantation des équipements actifs et passifs de son réseau mobile
- Les biens immobiliers (terrains et constructions), correspondant aux contrats de locations relatifs aux sièges, boutiques et locaux techniques
- Autres (incluant notamment les véhicules)

Le Groupe a décidé d'appliquer l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés, prévue par IAS 12, générés par la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une dette locative.

Les impacts de la norme IFRS 16 sur l'exercice sont détaillés en note 6 – Droits d'utilisation et dettes locatives.

Effets sur les états financiers consolidés :

En millions d'Euros	Données historiques 31 décembre 2018	Effet de l'application d'IFRS 16	Données retraitées 1er janvier 2019
Immobilisations corporelles	5 358	-162	5 196
<i>Dont contrats de location-financement</i>	<i>149</i>	<i>-149</i>	<i>0</i>
Droits d'utilisation	0	2 096	2 096
Impôts différés actifs	65	0	65
Total de l'actif non courant	9 960	1 934	11 894
Clients et autres débiteurs	972	-6	966
Total de l'actif courant	1 277	-6	1 271
Total de l'actif	11 252	1 928	13 180
Total capitaux propres	3 606	0	3 606
Passifs financiers non courants	3 407	-37	3 370
<i>dont dettes de location-financement</i>	<i>37</i>	<i>-37</i>	<i>0</i>
Dette locative non courante	0	1 471	1 471
Impot différés passifs	2	0	2
Total des passifs non courants	4 974	1 434	6 408
Passifs financiers courants	757	-23	734
<i>dont dettes de location-financement</i>	<i>23</i>	<i>-23</i>	<i>0</i>
Dette locative courante	0	542	542
Fournisseurs et autres créditeurs	1 880	-25	1 855
Total des passifs courants	2 672	494	3 166
Total du passif et des capitaux propres	11 252	1 928	13 180

Le passage du montant des engagements hors bilan de location simple au 31 décembre 2018 à la dette de location au 1er janvier 2019 se décline comme suit :

(en millions d'euros)	Montant
Engagements hors bilan de location simple au 31 décembre 2018	1 528
Différences d'évaluation des durées de location (1)	784
Différences d'évaluation des loyers (2)	-292
Dettes de location-financement au 31 décembre 2018 (3)	60
Effets de l'actualisation	-82
Autres effets	15
Dettes locatives au 1er janvier 2019	2 013

(1) Les différences d'évaluation des durées de location concernent principalement les locations de boucle locale pour ses abonnés Fixe pour lesquelles la durée retenue selon IFRS 16 correspond à la durée de vie estimée de l'abonné sur ladite boucle locale

(2) Les différences d'évaluation des loyers proviennent principalement des composantes non locatives de certains contrats qui n'ont pas été considérées dans le calcul de la dette locative au 1^{er} janvier 2019

(3) Les dettes locatives au 1er janvier 2019 intègrent les dettes de location-financement comptabilisés selon IAS 17 au 31 décembre 2018''

NOTE 3 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS
--

Depuis le lancement de ses activités en Italie, le Groupe dispose de deux secteurs identifiés sur la base des critères opérationnels :

- Secteur France
- Secteur Italie

Chiffre d'affaires 2019

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Chiffre d'affaires			
Chiffre d'affaires fixe	1 364	0	1 364
Chiffre d'affaires mobile	1 068	177	1 245
Eliminations	-2		-2
Chiffre d'affaires total	2 430	177	2 607

Résultats 2019

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Résultat			
EBITDAaL	910	-108	802
Rémunération en actions	-14	0	-14
Dotations aux amortissements	-478	-67	-545
Résultat opérationnel courant	418	-175	243
Résultat net	212	-150	62

Actifs hors titres mis en équivalence et options liées

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles (VNC)	1 503	2 318	3 821
Droits d'utilisation (VNC)	1 624	58	1 682
Immobilisations corporelles (VNC)	5 012	170	5 182
	0		
Actifs courants hors trésorerie, actifs financiers et actifs d'impôt	971	174	1 145
	0		
Trésorerie	452	1	453

Passifs hors financiers et dettes d'impôts

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Passifs non courants			
Autres passifs non courants	160	1 405	1 565
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créiteurs	1 278	517	1 795

NOTE 4 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
--

Le détail des dotations nettes aux amortissements et provisions est le suivant :

En millions d'Euros	Note	30/06/2019	30/06/2018
Dotations aux amortissements :			
▪ Immobilisations incorporelles	5.2	171	103
▪ Immobilisations corporelles	5.3	361	351
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation			
	6	307	
Dotations aux provisions sur immobilisations			
			0
Dotations aux provisions pour risques et charges			
	8	2	6
Reprises de provisions pour risques et charges :			
▪ Utilisées	8	-1	-1
▪ Non utilisées	8	0	0
Autres			
		1	0
Tableau des flux de trésorerie		841	459

Les acquisitions d'immobilisations correspondent aux variations des différents postes d'immobilisations ci-après :

En millions d'Euros	Note	30/06/2019	30/06/2018
▪ Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2	50	42
□			
▪ Acquisition d'Immobilisations corporelles	5.3	812	784
□			
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT) :			
. en début de période		2 282	1 487
. impact des variations de périmètre		4	0
. impact IFRS 16		-27	0
. Impact réestimation et actualisation dettes		20	17
. en fin de période		-2 120	-1 382
▪ Autres		4	0
□			
Tableau des flux de trésorerie		1 025	948

La trésorerie de clôture est composée des éléments suivants :

En millions d'Euros	Note	Trésorerie à la clôture au 30/06/2019	Trésorerie à la clôture au 30/06/2018
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilités 		112	33
<ul style="list-style-type: none"> □ ▪ Valeurs mobilières de placement 		341	864
<ul style="list-style-type: none"> □ ▪ Dettes financières à court terme 		-71	-26
Tableau des flux de trésorerie		382	871

NOTE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

5.1. ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'Euros	30/06/2019
Valeur nette au 1^{er} janvier 2019	215
Ecart d'acquisition lié à l'acquisition du Groupe Jaguar (1)	91
Valeur nette au 30 juin 2019	306

(1) cf Note 1

En millions d'Euros	31/12/2018
Valeur nette au 1^{er} janvier 2018	215
Valeur nette au 31 décembre 2018	215

5.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'Euros	30/06/2019
Valeur nette au 1^{er} janvier 2019	3 938
Entrées :	
. acquisitions	44
. immobilisations générées en interne	6
Reclassement	0
Autres	4
Dotations aux amortissements	-171
Valeur nette au 30 juin 2019	3 821

En millions d'Euros	31/12/2018
Valeur nette au 1^{er} janvier 2018	2 705
Entrées :	
. acquisitions	1 513
. réestimation d'actif	0
. immobilisations générées en interne	8
Reclassement	0
Autres	-1
Dotations aux amortissements	-287
Valeur nette au 31 décembre 2018	3 938

5.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'Euros	30/06/2019
Valeur nette au 1^{er} janvier 2019	5 358
Effet de l'application d'IFRS 16	-162
Valeur nette au 1^{er} janvier 2019 après prise en compte d'IFRS 16	5 196
Acquisitions	812
Cessions	-4
Reclassement en actifs à céder	-488
Variation de périmètre	21
Autres	6
Dotations aux amortissements	-361
Valeur nette au 30 juin 2019	5 182

En millions d'Euros	31/12/2018
Valeur nette au 1^{er} janvier 2018	4 417
Acquisitions	1 740
Cessions	-32
Reclassement	0
Autres	-2
Dotations aux amortissements	-765
Valeur nette au 31 décembre 2018	5 358

Le Groupe ILIAD a intensifié ses efforts d'investissements notamment dans le cadre du déploiement des réseaux mobile (tant en France qu'en Italie) et fibre optique.

Partenariat industriel stratégique avec Cellnex

Le 7 mai 2019, Iliad est entré en négociations exclusives pour la cession de 70% de la société gérant ses infrastructures passives de télécommunications mobiles en France et comprenant 5 700 sites. En Italie, Iliad Italia a conclu un accord pour la vente de 100% de la société gérant ses infrastructures passives de télécommunications mobiles et comprenant environ 2 200 sites

La transaction reste soumise aux conditions usuelles pour ce type d'opérations, sa clôture devrait avoir lieu au 4^{ème} trimestre 2019 ou au 1^{er} trimestre 2020.

Conformément à IFRS 5, les actifs correspondants ont été reclassés en actifs détenus en vue d'être cédés, et sont constitués d'actifs à céder pour 502 millions d'euros et de droits d'utilisation pour 391 millions d'euros. Les dettes locatives correspondantes ont été portés en Passifs détenus en vue d'être cédés pour 393 Millions d'euros.

5.4. DEPRECIATION DES ACTIFS

Les actifs non financiers ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur, par exemple lors de la survenance d'évènements ou de circonstances pouvant être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant l'environnement économique, technologique, ou les hypothèses retenues lors l'acquisition.

Tous les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation soit annuellement, soit à chaque fois qu'en raison d'évènements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

NOTE 6 : DROITS D'UTILISATION ET DETTES LOCATIVES
--

En millions d'Euros	30/06/2019
Valeur nette au 1^{er} janvier 2019	2 096
Acquisitions (nouveaux actifs)	291
Reclassement en actifs à céder	-402
Variations de périmètre	4
Changements d'appréciation	0
Autres	0
Dotations aux amortissements	-307
Valeur nette au 30 juin 2019	1 682

Le détail de la valeur nette comptable des droits d'utilisation des contrats de location est le suivant :

En millions d'Euros	30/06/2019			01/01/2019
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Réseaux	1 797	-404	1 393	1 806
Biens immobiliers	306	-24	282	281
Autres	12	-5	7	9
Total droits d'utilisation	2 115	-433	1 682	2 096

Les dettes locatives sont réparties comme suit :

En millions d'Euros	30/06/2019	01/01/2019
Non courants	1 183	1 471
Courants	426	542
Total	1 609	2 013

<p>NOTE 7 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE</p>
--

Le Groupe ILAD détient principalement deux sociétés consolidées par mise en équivalence :

- le 6 novembre 2015, la société ILIAD a pris une participation à hauteur de 50 % dans le capital social de la SAS Telecom Reunion Mayotte (TRM) pour un montant de 24 millions d'euros
- le 6 avril 2018, la société ILIAD a pris une participation de 49% dans le capital social de la SAS NJJ Boru pour un montant d'environ 316 millions d'euros dans le cadre de l'opération Eir. Le même jour, la société NJJ Boru a pris une participation de 64,5% dans le capital de Eir.

Le 20 décembre 2017, le Groupe Iliad a annoncé l'acquisition, pour environ 316 millions d'euros, d'une participation indirecte de 31,6% dans Eir, l'opérateur historique irlandais, aux côtés de NJJ, la holding personnelle de Xavier Niel, celle-ci devant acquérir une participation indirecte de 32,9% dans Eir.

L'investissement par Iliad et NJJ (via sa filiale NJJ Tara) a été réalisé au travers d'un véhicule commun, NJJ Boru (dont le Groupe détient 49%, et NJJ Tara, 51%).

Le Groupe a déterminé que le prix d'acquisition de 316 millions d'euros correspondait d'une part à la valeur de son investissement dans Eir comptabilisé par mise en équivalence pour 300 millions d'euros et d'autre part à la valeur de l'option qui lui a été consentie par NJJ Tara pour 16 millions d'euros.

Par ailleurs, l'allocation du prix d'acquisition de Eir aux valeurs des actifs acquis et des passifs repris a été finalisé au cours du premier semestre 2019.

En Millions d'Euros	30/06/2019	30/06/2018
Quote-part des résultats mis en équivalence	-25	-23
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-25	-23

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2019 et 2018 s'analyse comme suit :

En Millions d'Euros	30/06/2019	30/06/2018
A l'ouverture	318	16
Part du Groupe dans les entreprises associées	0	0
Ecart d'acquisition	0	0
Titres mis en équivalence en début de période	318	16
Variations :		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-25	-23
Dividendes payés	0	0
Ecart de conversion	0	0
Transferts, augmentations de capital et autres mouvements	0	0
Réductions de capital	0	0
Evolution du périmètre et acquisitions	0	299
Autres variations	75	0
Titres mis en équivalence à la fin de la période	368	292

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS
--

En millions d'Euros	30/06/2019
Valeur nette au 1^{er} janvier 2019	56
Acquisitions	9
Remboursements	-3
Incidence des variations de périmètre	0
Cessions	
Dotations aux provisions	0
Valeur nette au 30 juin 2019	62

NJJ Tara a octroyé au Groupe une option d'achat (call option) exerçable en 2024 puis en 2025, portant sur 80% de la participation de NJJ Tara dans NJJ Boru (soit 41% de NJJ Boru, et indirectement, 26,3% du capital d'Eir). L'option d'achat sera exerçable à un prix égal à la valeur de marché, déterminée par un expert indépendant, diminuée d'une décote de 12,5%, mais comporte un prix plancher (floor), calculé sur la base d'un rendement annuel de 2%.

L'option d'achat a été comptabilisée en « immobilisations financières » pour un montant de 16 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2019 (cf note 7).

En millions d'Euros	31/12/2018
Valeur nette au 1^{er} janvier 2018	37
Acquisitions	13
Ajustement de juste valeur	5
Remboursements	0
Incidence des variations de périmètre	16
Cessions	-15
Dotations aux provisions	0
Valeur nette au 31 décembre 2018	56

NOTE 9 : INFORMATION SUR LE CAPITAL ET LES DIVIDENDES**9.1. CAPITAL**

Toutes les options de souscription d'actions octroyées par le Groupe Iliad sont exerçables.

Au cours du premier semestre 2019, 11 968 options de souscriptions d'actions supplémentaires ont été levées, entraînant l'émission de 11 968 actions nouvelles. Le capital social a, en conséquence, été augmenté de 65 KEuros.

Par ailleurs, l'annulation d'actions propres a entraîné une réduction de capital de 44 KEuros. Le capital a ainsi été porté de 13 085 KEuros à 13 106 KEuros au 30 juin 2019.

9.2. DIVIDENDES

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ILIAD réunie le 21 mai 2019 a décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 0,90 Euros par action, soit un montant global de 53 230 KEuros.

Le dividende a été détaché de l'action le 24 juin 2019.

NOTE 10 : INFORMATION SUR LES EMPRUNTS

Les dettes financières sont réparties comme suit :

En millions d'Euros	30/06/2019	31/12/2018
Non courants	4 151	3 407
Courants	912	757
Total	5 063	4 164

Les variations des emprunts sont analysées ci-après :

En millions d'Euros	30/06/2019
Solde au 1^{er} janvier 2019	4 164
Effet de l'application d'IFRS 16	-60
Solde au 1^{er} janvier 2019 après prise en compte de l'effet d'IFRS 16	4 104
Nouveaux emprunts (1)	896
Variations de périmètre	24
Remboursements d'emprunts	-33
Variation concours bancaires	64
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	0
Autres	8
Solde au 30 juin 2019	5 063

(1) Nouveaux emprunts hors crédits baux : 896 M€

En millions d'Euros	31/12/2018
Solde au 1^{er} janvier 2018	2 665
Nouveaux emprunts (1)	1 567
Remboursements d'emprunts	-86
Variation concours bancaires	6
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	0
Autres	12
Solde au 31 décembre 2018	4 164

(1) Nouveaux emprunts hors crédits baux : 1 528 M€

1. Dettes de moins de 1 an à l'origine

Programme de Neu CP (< 1 an) de un milliard d'euros :

Depuis le 1^{er} semestre 2012, et dans une perspective de diversification de ses sources et de ses maturités de financement, le Groupe ILIAD dispose d'un programme de Neu CP (anciennement billets de trésorerie).

Initialement de 500 millions d'euros, le programme est passé à 800 millions d'euros en 2015 puis 1 milliard d'euros début 2017, au moment des renouvellements annuels.

Au 30 juin 2019, cette ligne était utilisée à hauteur de 756 millions d'euros.

2. Dettes de plus de 1 an à l'origine

Emprunts obligataires :

Le 1^{er} décembre 2015, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,125 %. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 5 décembre 2022.

Le 10 octobre 2017, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 1,500%. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 14 octobre 2024.

Le 23 avril 2018, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant total de 1 150 millions d'euros. L'émission a été réalisée en deux tranches :

- une première tranche de 500 millions d'euros présentant un coupon annuel de 0,625% et remboursable au pair à échéance le 25 novembre 2021;
- une seconde tranche de 650 millions d'euros présentant un coupon annuel de 1,875% et remboursable au pair à échéance le 25 avril 2025.

Crédit syndiqué revolving de 1 650 millions d'euros :

Le Groupe ILIAD bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué revolving de 1 650 millions d'euros auprès de banques françaises et internationales, extensible jusqu'à 2025 suite à sa renégociation le 16 juillet 2018. Par ailleurs, ce contrat de crédit a été amendé le 12 février 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,250 % et 1,200 % par an suite à l'amendement du 12 février 2019.

Cette ligne n'est pas utilisée au 30 juin 2019.

Term Loan de 500 millions d'euros :

Le Groupe ILIAD dispose d'un crédit à terme de 500 millions d'euros auprès de banques françaises et internationales. Ce prêt a une maturité finale à 2023, suite à sa renégociation le 16 juillet 2018. Par ailleurs, le contrat du crédit a été amendé le 12 février 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,700% et 1,500%, suite à l'amendement du 12 février 2019.

Cette ligne est entièrement utilisée au 30 juin 2019.

Emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu en 2010 le soutien de la BEI à travers la mise en place d'une ligne de 150 millions d'euros. Cette ligne amortissable présente une maturité finale en 2020.

Fin août 2012, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes de nouvelle génération. Cette ligne amortissable présente une maturité finale en 2022.

Le 08 décembre 2016, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux de fibre optique. Cette ligne amortissable à compter de 2020 présente une maturité finale en 2030.

Le 17 décembre 2018, un nouvel emprunt de 300 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux de fibre optique.

Toutes ces lignes de crédit sont totalement utilisées au 30 juin 2019.

Par ailleurs l'ensemble des contrats de ces crédits a été amendé le 22 février 2019.

Emprunts auprès de la KFW IPEX-Bank :

Le 13 décembre 2017, dans le cadre de son développement du Groupe dans le déploiement de son réseau FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu le soutien de KFW IPEX-Bank à travers la mise en place d'une ligne de crédit de 90 millions d'euros. Cette ligne, sous forme de prêt amortissable, a une maturité finale de 11 ans. Par ailleurs, le contrat du crédit a été amendé le 15 février 2019. Cette ligne est totalement utilisée au 30 juin 2019.

Le 26 avril 2019, un nouvel emprunt de 150 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes et mobiles en France et en Italie. Cette ligne amortissable présente une maturité finale en 2031. Cette ligne de crédit est non utilisée au 30 juin 2019.

Conformément à l'amendement du premier emprunt le 15 février 2019, le taux d'intérêt applicable sur ces crédits est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau de levier financier du Groupe, soit entre 0,90 % et 1,20 % par an.

Ligne bilatérale de 50 millions d'euros avec un établissement bancaire :

Le 29 novembre 2018, le Groupe ILIAD a souscrit une ligne de crédit bilatérale de 50 millions d'euros auprès d'un établissement bancaire, pour accompagner le Groupe dans ses besoins de financements généraux. Cette ligne, sous forme de prêt in fine, a une maturité finale de 5 ans. Par ailleurs, le contrat du crédit a été amendé le 4 mars 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau de levier financier du Groupe, soit entre 0,70 % et 1,50 % par an, suite à l'amendement du 4 mars 2019. Ce financement est entièrement utilisé au 30 juin 2019.

Schuldscheindarlehen (placement privé de droit allemand auprès d'investisseurs institutionnels) :

Le 22 mai 2019, le Groupe ILIAD a émis un Schuldscheindarlehen d'un montant total de 500 millions d'euros comprenant :

- Trois tranches fixes d'un montant total de 175 millions d'euros avec des taux de 1,400%, 1,845% et 2,038% et remboursables in fine respectivement aux échéances 22 mai 2023, 22 mai 2026 et 24 mai 2027
- Trois tranches variables d'un montant total de 325 millions d'euros avec des marges de 1,40%, 1,70% et 1,80% et remboursables in fine respectivement aux échéances 22 mai 2023, 22 mai 2026 et 24 mai 2027

Garanties données

Aucune garantie particulière n'a été consentie par le Groupe ILIAD en contrepartie des concours bancaires ou des emprunts bancaires existants

NOTE 11 : PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES
--

Semestre clos le 30 juin 2019 (en millions d'Euros)	Litiges et contentieux	Autres	Total
Montants au 1^{er} janvier 2019	34	3	37
Provisions additionnelles	0	0	0
Utilisations			
Reprises	-1	0	-1
Autres variations	0	2	2
Montants au 30 juin 2019	33	5	38
<i>Dont non courant</i>			4
<i>Dont courant</i>			34

31 décembre 2018 (en millions d'Euros)	Litiges et contentieux	Autres	Total
Montants au 1^{er} janvier 2018	43	1	44
Provisions additionnelles	11	0	11
Utilisations	-3	0	-3
Reprises	-17	0	-17
Autres variations	0	2	2
Montants au 31 décembre 2018	34	3	37
<i>Dont non courant</i>			0
<i>Dont courant</i>			37

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS
--

En millions d'Euros	30/06/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	1 540	1 544
Dettes fiscales et sociales	25	19
Autres dettes	0	0
Total	1 565	1 563

NOTE 13 : ENGAGEMENTS**Investissements de réseaux :**

Le Groupe ILIAD est engagé à hauteur de 133 millions d'euros au titre d'investissement futurs sur son réseau.

Autres engagements :

Les engagements financiers relatifs aux emprunts sont décrits en note 10.

Au 30 juin 2019,

- le montant des autres engagements donnés par le Groupe ILIAD s'élève à 1 073.5 MEuros.
- le montant des autres engagements reçus par le Groupe ILIAD s'élève à 3 MEuros.

Procès et litiges :

Les principaux litiges en cours sont les suivants au 30 juin 2019 :

Litiges SFR :

Par assignation du 27 mai 2014, SFR demande au tribunal de commerce de Paris de condamner solidairement Free Mobile, Free et Iliad à payer la somme de 493,2 millions d'euros en réparation du préjudice économique, d'image et morale que la société aurait subi du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Free Mobile, Free et Iliad contestent la position de SFR et ont formulé une demande reconventionnelle d'un montant de 475 millions d'euros pour Free Mobile et 88 millions d'euros pour Free également du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Par jugement du 29 janvier 2018, et après compensation, le Tribunal de Commerce a condamné SFR à indemniser Free Mobile à hauteur de 5 millions d'euros. SFR a fait appel de la décision. L'affaire est toujours en cours.

Par assignation du 31 juillet 2015, Free demande au tribunal de commerce de Paris de condamner Numéricâble-SFR pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de parasitisme commercial résultant de l'utilisation du terme « Fibre » pour désigner un accès terminé par câble et voir réparer son préjudice. Le Tribunal de Commerce a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble pour pratique commerciale trompeuse dans l'utilisation du terme « fibre » pour les offres RED FIBRE, BOX FIBRE STARTER, BOX FIBRE POWER et BOX FIBRE FAMILY en raison de leur terminaison coaxiale finale. En conséquence, le tribunal a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble à un certain nombre d'objections. SFR a fait appel de la décision. L'affaire est toujours en cours.

Litiges BOUYGUES TELECOM :

Par assignation du 10 novembre 2015, Free a assigné Bouygues Telecom devant le Tribunal de Commerce de Paris pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de dénigrement dans le cadre de la commercialisation et voir réparer son préjudice en cours d'évaluation. L'affaire est toujours en cours.

Litige FASTWEB :

Le 14 janvier 2017, Fastweb a déposé devant le Tribunal de l'Union Européenne contre la décision de la Commission européenne du 1er septembre 2016 autorisant, sous conditions, la création d'une entreprise entre Hutchison et VimpelCom en Italie. L'instance a pris fin par le désistement de Fastweb en date du 2 juillet 2019.

Litige UFC :

Par assignation du 11 mars 2019 sur le fondement de l'article 623-1 du code de la consommation, l'UFC demande au Tribunal de Grande Instance de Paris de condamner Free Mobile pour non-respect de ses obligations contractuelles en ce qu'elle aurait prélevé des frais de non-restitution de terminaux confiés en location à 9 abonnés alors que ceux-ci auraient justifié de leur expédition conformément aux Conditions Générales d'Abonnement. L'UFC demande donc la condamnation de Free Mobile au remboursement des frais perçus ainsi qu'à des mesures de publication pour informer les consommateurs concernés de leur droit à indemnisation.

NOTE 14 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de change, le Groupe a mis en place une politique de couverture de ses décaissements en US dollars.

Compte tenu de la part significative des financements à taux fixes (emprunt obligataire et lignes BEI), le Groupe ILIAD n'a pas jugé nécessaire la mise en place de contrats de swap de taux.

En Millions d'Euros	Echéance à moins d'1 an	Echéance à plus d'1 an
Couvertures de change	3	0
Couvertures de taux	0	0

NOTE 15 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les transactions avec les principaux dirigeants ainsi qu'avec les sociétés Monaco Telecom et Salt Mobile sont les seules transactions entre parties liées applicables au Groupe ILIAD.

Transactions avec les principaux dirigeants

- Personnes concernées :

La Direction du Groupe comprend les membres du Conseil d'Administration de la société ILIAD et les membres du Comité de Direction (onze personnes au 30 juin 2019).

- La rémunération des 11 principaux dirigeants peut se ventiler comme suit :

En milliers d'Euros	30/06/2019	30/06/2018
▪ Rémunération totale	1 464	1 298
▪ Paiements en actions ou assimilés	4 871	2 889
Total	6 335	4 187

Impact des attributions gratuites d'actions Free Mobile existantes à émettre

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant. Un premier mécanisme de liquidité partielle a été autorisé courant 2015.

Le 09 mars 2016, le Conseil d'Administration de la société ILIAD a décidé d'autoriser un second mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 10% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Le 06 mars 2017, le Conseil d'Administration de la société ILIAD a décidé d'autoriser un nouveau mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 12,5% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Les 12 mars et 14 mai 2018, le Conseil d'Administration de la société Iliad a décidé d'autoriser de nouveaux mécanismes de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ces mécanismes ont porté globalement au maximum sur 30% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé à chaque fois par un expert indépendant.

Le 14 juin 2019, le conseil d'administration de la Société, après examen des recommandations du Comité des rémunérations, a autorisé la mise en œuvre de la liquidité des actions Free Mobile prévue par le pacte d'actionnaires signé en 2010, par l'exercice de la promesse de vente des actions stipulée au profit de la Société.

Conformément au pacte, la liquidité a été réalisée exclusivement en titres Iliad et la valorisation des actions Free Mobile a été effectuée par un expert indépendant sur la base d'une approche multicritères (multiple d'Ebitda, Ebitda-Capex...). Le conseil d'administration a nommé, sur recommandation des administrateurs indépendants, un second cabinet d'expert afin d'apporter un degré de confort supplémentaire aux actionnaires d'Iliad. La valeur des actions Free Mobile ressort à 11,7 euros et la parité d'échange est de 8,9 actions Free Mobile pour une action de la Société. Iliad a ainsi échangé, courant juillet, les actions Free Mobile contre 954 046 actions de la société aux salariés et mandataires sociaux concernés. A l'issue de cette transaction, Iliad détient 99,62 % de Free Mobile.

Impact des attributions gratuites d'actions ILIAD :

Plan 2017

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 19 mai 2016, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 0,5% du capital social.

Au cours de l'exercice 2017, une attribution globale représentant 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 61 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches inégales, exerçables entre 2020 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances.

Plan 2018

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 16 mai 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 1% du capital social.

Au cours de l'exercice 2018, une attribution globale représentant 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 122 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches égales, exerçables entre 2021 et 2024, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions.

Offre salariés

Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 21 mai 2019, décidé de réaliser l'offre Up2Share réservée aux salariés du Groupe Iliad adhérents d'un Plan d'Epargne Groupe ou Plan d'Epargne Groupe International, dont le principe avait été arrêté lors de sa décision du 10 décembre 2018, par l'augmentation de capital d'Iliad S.A.

Cette offre a conduit à l'attribution de 283 396 actions nouvelles aux salariés du Groupe à des conditions préférentielles.

Impact des attributions gratuites d'actions ILIAD Italia :

ILIAD Holding S.p.A a mis en place, suite à l'autorisation de l'administrateur du 16 juillet 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 2,7% du capital social de sa filiale la société ILIAD Italia et a arrêté la liste des bénéficiaires.

Ces derniers ont été informés courant septembre 2018. L'attribution globale définitive représente 2,5 % du capital d'ILIAD Italia et a été allouée à 53 salariés italiens ou français du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est exerçable au terme d'une période de deux ans, sous réserve du respect de conditions de présence. Les titres reçus seront soumis à une période d'incessibilité de cinq ans à l'issue de laquelle le plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en titres ILIAD ou à défaut en numéraire. Dans cette hypothèse, le prix des titres ILIAD Italia sera fixé à dire d'expert indépendant.

Transaction avec Monaco Telecom

Le Groupe ILIAD a signé un protocole d'accord avec la société Monaco Telecom, société monégasque contrôlée par une partie liée au Groupe Iliad, pour louer des sites sur lesquels sont installés des équipements du Groupe. Le montant facturé par Monaco Telecom au 30 juin 2019 au titre de la mise à disposition de ces sites s'élève à 750 K€.

Transaction avec Salt Mobile

Free Mobile réalise des prestations techniques pour le compte de la société SALT, société suisse contrôlée par une partie liée au Groupe ILIAD. Le montant reconnu en chiffre d'affaires au titre du premier semestre 2019 s'est élevé à 1 375 K€.

NOTE 16 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le 2 septembre 2019, Iliad a décidé d'entrer en négociations exclusives avec InfraVia (fonds d'infrastructures français) pour la mise en place d'un partenariat visant à accélérer le déploiement de la fibre optique (FTTH) en zone de moyenne et faible densité en France (soit environ 26 millions de lignes) via une société dédiée. A cet effet, Iliad a créé une société dédiée à la gestion active des lignes fibres, qui assurera notamment l'acquisition et l'exploitation des tranches de co-financement FTTH du Groupe dans les zones concernées. Free transférerait à cette société les contrats de co-financement existants et environ un million de prises déjà déployées et cofinancées. Le Groupe céderait 51% de cette société à InfraVia sur la base d'une valeur d'entreprise d'environ 600 millions d'euros.

ILIAD

Société anonyme

16, rue de la Ville l'Evêque

75008 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 La Defense Cedex

ILIAD

Société anonyme

16, rue de la Ville l'Evêque

75008 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019

Aux actionnaires de la société ILIAD SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4 c) « Première application d'IFRS 16 'Contrats de location' » de l'annexe qui expose l'incidence de l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

A Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 septembre 2019

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Thierry Leroux

François Buzy



Société anonyme au capital de 13.102.539,32 euros
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris
342 376 332 R.C.S. PARIS

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 02 septembre 2019

Thomas Reynaud
Directeur Général d'Iliad